

## **Réouverture du CIVG de l'Hôpital Tenon (Paris 20<sup>ème</sup>), une bonne nouvelle qui doit s'étendre partout en France**

Le Planning Familial se réjouit de la décision de réouverture du CIVG de l'hôpital Tenon, preuve que la mobilisation collective et la pugnacité pour la défense du bien commun et des droits l'emportent face aux mesures strictement budgétaires.

Pour autant, la défense de l'accès à l'avortement partout en France dans de bonnes conditions pour toutes les femmes reste d'actualité. En effet pour un centre ouvert, combien ferment ou fermeront encore ?

Le Planning Familial reste donc mobilisé pour que cette victoire qui n'est ni plus ni moins qu'un pas vers l'application de la loi, ne se limite pas à la décision de réouverture d'un lieu mais qu'elle soit bien le premier acte de la défense de tous les CIVG en France fermés ou menacés de l'être.

C'est pourquoi, il engage avec l'ANCIC et la CADAC une action juridique sous la forme d'un recours gracieux auprès du Premier Ministre.

**Les associations organisent dans ce cadre une conférence de presse ce lundi 17 janvier à 12 heures dans les locaux du Planning Familial.**

### **Contacts :**

Danielle Gaudry # 06 60 95 50 77

Marie-Pierre Martinet # 06 70 19 83 48





coordination des associations  
pour le droit à l'avortement  
et à la contraception

## INVITATION PRESSE

### **L'ANCIC, la CADAC et le Planning Familial engagent un recours gracieux auprès du Premier Ministre**

A l'occasion du 36<sup>ème</sup> anniversaire de la loi Veil et 10 ans après la promulgation de la loi du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) et à la contraception, les difficultés d'application s'amoncellent.

L'IGAS, dans son rapport publié le 2 février 2010, souligne des disparités d'application sur le territoire : information à la contraception, retards de prise en charge pour l'avortement, demandes abusives d'autorisation parentale pour les mineures, absence de choix pour les femmes de la méthode d'avortement et de contraception.

Les dysfonctionnements actuels sont aggravés par les restructurations hospitalières qui réduisent le nombre de services et leurs moyens. L'insuffisance de la tarification du forfait IVG accélère le désengagement des hôpitaux, tant publics que privés.

**L'ANCIC, la CADAC et le Planning Familial, à l'initiative de la manifestation nationale du 6 novembre 2010 pour le droit à l'avortement et contre le démantèlement de l'hôpital public engagent une action juridique, sous la forme d'un recours gracieux auprès du premier Ministre pour que la loi et les droits des femmes soient respectés.**

**Conférence de Presse le 17 janvier 2011 à 12 heures**

**c/0 Le Planning Familial**

**4 square Saint Irénée – 75011 Paris**

**M° Saint-Ambroise**

#### **Contacts**

**Ancic** – Jean-Claude Magnier # 06.86.03.24.87

**Cadac** - Maya Surduts # 06 07 48 71 83

**Le Planning Familial** - Danielle Gaudry # 06 60 95 50 77

## **Rapport Barèges sur l'accouchement sous X : un révélateur du primat du lien biologique sur le lien social et affectif**

Le Planning Familial est extrêmement inquiet sur le devenir des lois encadrant l'accouchement secret, dit « accouchement sous X ».

Il sera vigilant quant aux dispositions qui pourraient être mises en œuvre à la suite du rapport de la députée du Tarn et Garonne modifiant ce dispositif pour mettre en place un accouchement dit « dans la discrétion ».

Il ne s'agit pas en effet d'une légère inflexion de la loi comme pourrait le traduire le vocabulaire (passage de « l'accouchement secret » à « l'accouchement dans la discrétion »), mais bien de la remise en cause d'un droit fondamental des femmes et de la protection des enfants.

L'accouchement sous X est aujourd'hui en France très strictement encadré par les lois de janvier 1993 et juillet 1996, complétées par la création du CNAOP (janvier 2002).

Ce dispositif permet en effet, même si c'est de manière imparfaite, de respecter la volonté de la mère sans nier les attentes de l'enfant.

Le Planning Familial rappelle que l'accouchement sous X est pour certaines femmes l'ultime solution, surtout aujourd'hui dans un contexte où l'accès à l'IVG devient de plus en plus difficile.

Souhaitons-nous comme au VIII<sup>e</sup> siècle en Italie, au XIX<sup>e</sup> siècle en France ou aujourd'hui en Allemagne, voir reflourir les « tours » ou « boîtes à bébé » ? Ou que des femmes accouchent dans la clandestinité et abandonnent leur enfant avec les conséquences trop connues pour la santé de la mère et de l'enfant ? Ou voir augmenter les cas de maltraitance ?

Est-ce cette société que nous voulons ?

Un bébé devient l'enfant de ses parents s'il a été pensé et désiré par eux. Ainsi l'accouchement sous X respecte le droit de chacun/e à ne pas être parent.

Pour Le Planning Familial, la remise en cause de l'accouchement sous X vient s'insérer dans les débats ouverts autour de la révision des lois de bioéthique sur la question de l'enfant, en justifiant le principe idéologique qui fait primer les liens du sang sur les liens sociaux.

L'obligation faite aux femmes de sortir de l'anonymat choisi lors de leur accouchement interroge aussi le mythe de la transparence et jusqu'où il pourrait conduire. Que signifie le droit à la vérité ? De quelle vérité parle-t-on, car qui connaît vraiment cette Vérité de sa naissance ?

La question fondamentale ne serait-elle pas plutôt de désavouer qui possède la maîtrise du secret ? Aujourd'hui les femmes sont les seules, lors de leur accouchement, à en posséder la clef, elles seules peuvent lever le secret. Et si c'était cela l'intolérable ?

Opposer les droits des uns aux droits des autres n'a jamais été un facteur de progrès social. Travaillons à faire revivre et progresser les dispositifs d'accompagnement des femmes désirant confier leur enfant à l'adoption. Aidons les familles d'adoption et les enfants adoptés à faire face aux attentes des enfants nés sous X.

Ce débat doit être mené jusqu'au bout, il ne doit pas être capté par une minorité ou par des postures idéologiques. Nous y prendrons toute notre part.





**Contacts :**

Danielle Gaudry # 06 60 95 50 77

Marie-Pierre Martinet # 06 70 19 83 48



## COMMUNIQUE DE PRESSE

# Présidentielle 2012 : le Pacte pour l'égalité

Paris, le 3 mars 2011

**Interpeller les candidats à l'élection présidentielle de 2012** et leur proposer une série de mesures permettant d'**instaurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**, tel est l'objectif du **Pacte pour l'égalité**, dont le Laboratoire de l'égalité a présenté aujourd'hui les principales orientations. Une **enquête exclusive** réalisée auprès de plus de 3 000 personnes par MediaprismGroup a permis de mesurer les attentes des Françaises et des Français en la matière : **7 répondants sur 10 souhaitent que l'égalité femmes / hommes soit au cœur du débat présidentiel.**

Le Pacte pour l'égalité proposé à la signature des candidats à la présidentielle décline en quatre thématiques des mesures emblématiques, parmi lesquelles :

1. Sur **la parité et l'accès des femmes aux responsabilités**, le Laboratoire de l'Égalité demande de :

- ✓ **suspendre le financement des partis** qui ne présenteraient pas 50% de candidates aux élections
- ✓ légiférer sur la parité dans **toutes les instances de décision publiques et privées**

2. Sur **l'égalité salariale et la lutte contre la précarité dans le travail**, le Laboratoire de l'Égalité demande de :

- ✓ **faire appliquer les lois sur l'égalité professionnelle** assorties de sanctions financières
- ✓ **pénaliser le recours au temps partiel subi**

3. Sur **la valorisation de l'implication des pères et la conciliation des temps de vie**, le Laboratoire de l'Égalité demande de :

- ✓ **allonger le congé paternité**
- ✓ **créer 500 000 places d'accueil** de jeunes enfants

4. Sur **le partage d'une culture de l'égalité**, le Laboratoire de l'Égalité demande de :

- ✓ **lutter contre les stéréotypes sexistes** dès le plus jeune âge et former le personnel éducatif
- ✓ **lancer une campagne d'intérêt général** sur la lutte contre les stéréotypes de genre

Le Pacte pour l'égalité et l'enquête Mediaprism sont en ligne sur [www.laboratoiredelegalite.org](http://www.laboratoiredelegalite.org)

Contacts presse :

Olga Trostiansky, 06 77 02 71 26

Hélène Kloeckner, 07 86 80 22 87

[contact@laboratoiredelegalite.org](mailto:contact@laboratoiredelegalite.org)

*Le Laboratoire de l'Égalité est une association rassemblant 450 hommes et femmes partageant une culture commune de l'égalité (associations, entreprises, réseaux de femmes, chercheur-es, élu-es, syndicats, fonction publique, médias, blogosphère...).*

**En cette journée internationale des droits des femmes 2011 :****Joyeux 8 mars, les femmes ???**

Les inégalités économiques (temps partiel subi, écarts de salaires, précarité...) se traduisent aujourd'hui, par la régression des droits sociaux, un retard de recours aux soins plus important pour les femmes, une plus grande pauvreté... jusqu'à la réforme des retraites qui les pénalise.

Les discriminations dans l'accès des femmes aux responsabilités sociales, professionnelles, politiques qui vont encore s'aggraver avec les futurs modes de scrutin ....

La remise en cause de l'accès à l'avortement, droit fondamental à disposer de son corps .....

Une pression plus forte encore s'exerce sur les femmes, du fait du recul de la politique petite enfance (manque de crèches, démantèlement de l'école maternelle..), associée à la «valorisation de la maternité» porte atteinte à leur autonomie en les culpabilisant...

... et toujours les mêmes chiffres concernant les violences faites aux femmes, sans aucune politique concrète de prévention ni de questionnement sur la construction, dès le plus jeune âge, des rapports inégalitaires entre femmes et hommes, terreau de cette violence. ....

**Joyeux 8 mars les femmes ...**

**L'égalité entre les femmes et les hommes est peut être inscrite dans la loi, en France, mais non dans le quotidien de nombreuses femmes. Sans remise en cause des rapports de domination, pas d'égalité réelle !**

Les femmes ne sont pas des citoyenNEs de second ordre. Elles le montrent, particulièrement dans les mouvements actuels au Maghreb et au Machrek comme dans bien d'autres points du globe. Ce combat pour l'égalité n'est pas une « affaire de femmes». Il touche les fondements démocratiques de toute société.

Au Nord, comme au Sud, elles sont dans l'action pour garantir :

- l'accès aux droits qui posent les bases du vivre ensemble : autonomie, égalité, dignité, liberté, solidarité, santé, éducation
- les droits sexuels, et en particulier le droit à l'avortement, condition de l'autonomie des femmes
- une véritable égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie publique, professionnelle et privée

**A quand un 8 mars qui célèbre enfin une véritable égalité et garantisse les droits fondamentaux de TOUTES LES FEMMES tous les jours ?**

**Contacts :**

Marie-Pierre Martinet, Secrétaire générale : # 01 48 07 81 00 / # 06 70 19 83 48

Carine Favier, Présidente : # 06 88 52 09 10





coordination des associations  
pour le droit à l'avortement  
et à la contraception

## COMMUNIQUE DE PRESSE

10 mars 2011

### **Recours gracieux pour non application de la loi 2001 sur l'IVG, la contraception et l'éducation à la sexualité : le gouvernement reste silencieux**

Le 10 janvier 2011, l'ANCIC, la CADAC, et Le Planning Familial ont déposé un recours gracieux pour non application de la loi 2001 sur l'IVG, la contraception, et l'éducation à la sexualité auprès du Premier Ministre, François Fillon.

A ce jour, aucune réponse officieuse ou officielle n'a été faite aux associations sur les suites données à ce recours alors que les besoins des femmes, des couples et des jeunes dans ces domaines ne sont toujours pas pris en considération.

Au contraire, l'accès aux soins devient de plus en plus difficile et les séances éducatives en milieu scolaire de plus en plus anecdotiques. L'annonce, le 8 mars 2010 de l'augmentation du tarif de l'IVG, réaffirmée en novembre 2010 n'est toujours pas suivie d'effet et les solutions ponctuelles mises en œuvre pour l'accès à la contraception des mineures émanent d'initiatives locales.

Alors que notre pays célèbre, il y a deux jours la journée internationale pour les droits des femmes, nous nous attendions à engagement politique fort avec des solutions pérennes dans le sens d'une plus grande justice sociale. L'hôpital public doit répondre aux besoins de la population en matière de santé et d'accès aux droits.

Comment devons nous interpréter cette non réponse à notre recours gracieux ? Comment les femmes, les couples et les jeunes doivent-ils l'interpréter ?

**Face à l'immobilisme, les associations saisiront les juridictions compétentes pour que la loi de 2001 relative à la contraception, l'IVG et l'éducation à la sexualité soit enfin appliquée.**

#### **Contacts presse :**

**Ancic** – Sophie Eyraud # 06 47 15 19 14

**Cadac** - Maya Surduts # 06 07 48 71 83

**Le Planning Familial** - Danielle Gaudry # 06 60 95 50 77 / Marie-Pierre Martinet # 06 70 19 83 48

Paris, le 14 avril 2011

## Lettre ouverte à Monsieur Xavier Bertrand, Ministre du travail, de l'emploi et de la santé

Monsieur le Ministre,

Vous vous êtes récemment publiquement déclaré « favorable au remboursement des pilules contraceptives de 3<sup>e</sup> génération faiblement dosées, dont une seule est aujourd'hui remboursée par la Sécurité sociale ». Mais vous n'avez pas mentionné les autres moyens de contraception administrés sous une autre forme qui, aujourd'hui, ne sont toujours pas remboursés et donc peu ou pas accessibles aux femmes qui souhaitent les utiliser.

Or le rapport de l'IGAS sur l'« *Evaluation des politiques de prévention des grossesses non désirées et de prise en charge des interruptions volontaires de grossesse suite à la loi du 4 juillet 2001* » présenté en février 2010 par Madame Bachelot alors Ministre de la Santé, montrait l'importance de rendre accessibles tous les moyens de contraception, et notamment de « *promouvoir les méthodes moins contraignantes en termes d'observance que la pilule* ».

En avril 2010, à la suite de la campagne nationale « la meilleure contraception, c'est celle que l'on choisit » et dans la perspective des recommandations de ce rapport, notre Mouvement lançait une campagne nationale « Ensemble pour le remboursement de toutes les contraceptions » adressée aux femmes et aux médecins : nous avons recueilli au terme de cette campagne, l'adhésion de plus 5000 personnes sous forme de cartes que nous vous remettrons.

Madame Bachelot, lors de son discours pour le 8 mars 2010, avait pourtant pris l'engagement de faire avancer trois points importants :

- Aller vers le remboursement du patch et de l'anneau contraceptifs, alternatives au « tout pilule » avec le DIU et l'implant, encore inaccessibles aujourd'hui, particulièrement pour beaucoup de femmes notamment les plus jeunes, en raison de leur coût
- Revaloriser l'interruption volontaire de grossesse au 1<sup>er</sup> juillet 2010 : à ce jour, cet acte n'est toujours pas revalorisé.
- Enfin, renforcer l'information et l'éducation à la sexualité. Cela passe par le développement et la pérennisation des moyens pour le faire.

Ces engagements n'ont pas été tenus.

Pire, les conditions d'accès à l'IVG se sont dégradées pour les femmes avec la mise en œuvre de la loi HPST qui a provoqué la fermeture de lits dédiés à cet acte dans les hôpitaux et l'allongement des délais en certains points du territoire.

Les moyens en matière d'éducation à la sexualité sont toujours aussi précaires et nous n'avons aucune assurance à ce jour de leur pérennisation après 2011.

Alors ?

A l'heure où la santé sexuelle et la prévention des grossesses non désirées deviennent enfin un véritable enjeu de santé publique, à quand la mise en œuvre de ces engagements ?

A quand l'application de la loi, et de toute la loi, pour renforcer l'accès à la contraception et à l'IVG pour toutes les femmes de tous âges, quels que soient leur statut, leur lieu d'habitation, leurs moyens financiers comme nous l'avons souligné dans notre recours auprès du Premier Ministre ?

Dans l'attente, recevez, Monsieur le Ministre, nos meilleures salutations

Pour Le Planning Familial,  
Carine Favier, Présidente





**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**16 mai 2011**

## **17 Mai : Oui à l'égalité des droits !** **Journée Mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie**

A l'occasion de la journée mondiale de lutte contre l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie, **Le Planning Familial et le Comité IDAHO<sup>1</sup>** tiennent à rappeler les liens évidents entre sexisme et homophobie/transphobie.

L'inégalité des sexes et l'inégalité des sexualités relève d'une même logique basé sur l'illusion selon laquelle l'homme serait fait pour la femme et surtout la femme pour l'homme et au service de l'homme comme modèle nécessaire et ultime de toute société humaine.

Cet ordre social inégalitaire articulant la promotion exclusive de l'hétérosexualité à l'exclusion de l'homosexualité et la domination masculine à l'exclusion de l'égalité est éminemment condamnable. Dans ce cadre, les lesbiennes sont doublement discriminées.

**En ce sens, être féministe, c'est nécessairement être contre l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie; militer contre l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie, c'est nécessairement militer contre le sexisme.**

**Carine Favier, Présidente**  
**Le Planning Familial**

**Louis Georges Tin, Président**  
**Comité IDAHO**

**Contacts :**

Carine Favier # 06 88 52 09 10

Louis Georges Tin # 06 19 45 45 52

---

<sup>1</sup> International Day Against Homophobia and Transphobia

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**19 mai 2011**

## **Rapport Poletti sur l'accès à la contraception des mineures : Vers la prise en compte de la sexualité des jeunes ?**

Le Planning Familial accueille favorablement la plupart des recommandations du rapport mené par Bérengère Poletti au nom de la Délégation droits des femmes de l'Assemblée Nationale.

Il se réjouit que plusieurs de ces recommandations répondent aux demandes réitérées du Planning Familial, à savoir :

- garantir l'accès à la contraception anonyme et gratuite pour les mineurs et jeunes majeurs auprès de professionnels de santé, en complément des centres de planification où est déjà possible.
- permettre le choix de la méthode de contraception la mieux adaptée par le remboursement de tous les contraceptifs prescrits améliorant ainsi l'efficacité de la contraception
- renforcer la formation initiale et continue des professionnels de santé
- rendre enfin obligatoire l'inscription des séances d'éducation à la sexualité dans les projets d'établissements scolaires, comme le prévoit déjà la loi de 2001

Le Planning familial propose que les séances d'éducation à la sexualité et à la vie affective durant la scolarité obligatoire ne se réduisent pas à une approche « biologiste » de la reproduction et de ses risques mais intègrent une approche égalitaire entre les femmes et les hommes au sein de notre société qui prenne en compte les rôles et les assignations dans lesquels ils sont enfermés.

Qu'au-delà de la scolarité, pendant la poursuite des études ou dans la vie active, des campagnes de sensibilisation aux questions de sexualité soient mises en œuvre régulièrement auprès de tous les jeunes, scolarisés ou non, pour favoriser la prévention des comportements sexistes et homophobes.

Le Planning Familial espère vivement que ces recommandations seront rapidement suivies d'effets et trouveront les moyens de leur application tant au niveau national que sur l'ensemble des territoires.

### **Contacts :**

Marie-Pierre Martinet # 06 70 19 83 48

Véronique Séhier # 06 86 65 25 19



DECLARATION

26 mai 2011

## **La lutte contre le sexisme serait-elle devenue un enjeu de société ? Le Planning Familial prend les paris !**

Si Le Planning Familial constate avec satisfaction que l'appel « Sexisme : ils se lâchent, les femmes trinquent ! » mobilise la classe politique, tous partis confondus et la société civile, il souhaite qu'enfin ces signatures se transforment en actes concrets, en politiques publiques adéquates. Le Planning Familial et les femmes attendent cela depuis trop longtemps !

Pourtant il nous est permis d'en douter quand le plus haut sommet de l'Etat considère que la journée internationale pour les droits des femmes n'a plus d'importance ; quand le ministère des droits des femmes n'existe plus et que les droits de ces dernières reculent ; quand des parlementaires confondent homosexualité et zoophilie ; quand ; quand ; quand...

Il est temps de comprendre qu'inégalités des sexes et inégalités des sexualités trouvent leur source dans la même racine, celle des rapports sociaux de sexes, de la domination du masculin sur le féminin.

Comment ne pas s'interroger sur les motivations actuelles des gouvernants dont les actions sur ce sujet n'ont pas brillé par leur nombre ! Et ce n'est pas la réception d'associations signataires par une membre du gouvernement, aussi mobilisée soit-elle qui suffira à nous persuader du contraire...

**Alors, chiche ! Le Planning Familial attend que les postures d'aujourd'hui se traduisent en politiques de demain ! A défaut ce ne seraient qu'opportunités et manipulations !**

### **Contacts :**

Carine Favier, Présidente, Le Planning Familial # 06 88 52 09 10

Marie Pierre Martinet, secrétaire générale # 06 70 19 83 48





**4/07/2001 - 4/07/2011****Bon anniversaire la loi « Avortement et contraception » ?  
10 ans, l'âge de raison ?**

Cette loi représentait une grande avancée dans la maîtrise de la fécondité pour vivre une sexualité épanouie.

Elle visait à :

- Faciliter l'accès à la contraception et à l'IVG : suppression de l'entretien obligatoire pour les majeures, de l'autorisation parentale pour les mineures et augmentation du délai à 12 semaines de grossesse
- Rendre la contraception d'urgence gratuite et anonyme, facilement accessible aux mineures à l'école ou en pharmacie
- Rendre obligatoire l'information et l'éducation à la sexualité pour les jeunes (3 séances annuelles par classes du CP à la terminale)
- Permettre aux femmes et aux hommes l'accès à la contraception définitive (stérilisation)

**10 ans plus tard :**

- Aucune obligation d'application de cette loi concernant l'éducation à la sexualité : les jeunes bénéficient au mieux d'une, deux, rarement 3 séances sur toute leur scolarité. Les rares moyens affectés par l'état à cette mission sont précaires, insuffisants et toujours menacés...
- La contraception d'urgence rencontre de nombreux freins à sa diffusion par manque d'information et la réticence de certains professionnels.
- La contraception définitive est toujours taboue, peu proposée voire refusée, son information reste confidentielle. Pire, en juillet 2010, un arrêté confirmait la décision de l'UNCAM de dérembourser, pour les femmes de moins de 40 ans, une des méthodes les plus utilisées, introduisant ainsi une discrimination non inscrite dans la loi.
- Alors que l'accès à l'avortement devait être simplifié et devenir un véritable droit, de nombreuses disparités existent voire de réelles difficultés renforcées par la loi HPST qui supprime des structures de proximité et remet même en cause l'existence des plateformes téléphoniques régionales d'information...
- L'accès à la contraception reste trop difficile notamment pour les mineurs malgré les efforts de collectivités territoriales et trop peu de contraceptifs sont remboursés rajoutant des discriminations territoriales aux discriminations sociales.

En début d'année, Le Planning Familial, l'ANCIC et la CADAC ont déposé un recours pour non application de la loi auprès du Premier Ministre... sans réponse...

**Quel anniversaire devons-nous attendre pour que chacun et chacune, quel que soit son âge, puisse faire de réels choix pour maîtriser sa fécondité et vivre une sexualité libre et épanouie ?**

**Contacts :**

Marie-Pierre Martinet # 06 70 19 83 48

Véronique Séhier #06 86 65 25 19



**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**21 juillet 2011**

## **Rapport IGAS sur les organismes de planification, d'information, de conseil et d'éducation familiale. L'important est ce que l'Etat en fera !**

Le Planning Familial prend note des recommandations de ce rapport qui fait suite à celui publié début 2010 sur l'évaluation des politiques de prévention des grossesses non prévues et de prise en charge des IVG.

Le Planning Familial souligne avec satisfaction -en sa qualité d'acteur reconnu- le rôle majeur joué par les établissements d'information, de consultation et de conseil familial (EICCF) et les centres de planification (CPEF), cette réponse globale et spécialisée de la sexualité pour les populations.

Il apprécie également qu'y soit pointée, la difficulté pour ces acteurs de terrain à répondre, faute d'une organisation cohérente des politiques publiques et surtout faute de moyens, à l'ensemble des besoins. Rappelons pour mémoire que le budget alloué par l'Etat au financement des EICCF est de 2,6 M€ par an depuis 2008 après avoir été menacé d'une amputation de 42% en 2009 et que c'est grâce à la mobilisation citoyenne menée par Le Planning Familial que cette stabilité a pu être obtenue sans toutefois répondre encore aux besoins.

45 ans après la loi Neuwirth, effectivement le dispositif doit être conforté et développé. Le Planning Familial sera d'une vigilance extrême sur les mesures décidées quelle que soit la réorganisation choisie :

- Maintien de l'équité et de l'égalité territoriale
- Maintien de l'articulation du positionnement de ces structures à la charnière du social, du sanitaire et surtout, de l'éducatif
- Adéquation réelle des moyens aux besoins

Ces politiques de droit commun sont sous la responsabilité de l'Etat et doivent le rester.

Fort de ses 56 ans de pratique sur le terrain, Le Planning Familial saura prendre toute sa place dans cette réorganisation pour que l'information et l'éducation sur les sexualités, la lutte contre toutes les discriminations, les violences, les IST/Sida, l'amélioration de l'accès à une contraception choisie, à l'avortement, à la santé sexuelle... restent des politiques publiques pour toutes et tous.

### **Contacts :**

Marie-Pierre Martinet # 06 70 19 83 48

Carine Favier # 06 88 52 09 10



## **Bientôt un Ministère de l'Identité... Sexuelle ?**

En cette rentrée scolaire 2011, l'UMP mène une bataille hors d'âge contre la présentation de la théorie du genre dans les manuels scolaires.

Devenir femme ou homme... quelles conséquences ?

Votre garçon de 8 ans vous perturbe en réclamant une dînette pour Noël.

Ophélie, 15 ans, se fait traiter de pute parce qu'on sait qu'elle a eu 3 petits copains dans l'année, alors que Kévin, qui a le même âge, est admiré pour les mêmes raisons.

Valérie inquiète ses parents en choisissant un Bac pro mécanique.

Tom, 19 ans, fait une tentative de suicide en prenant conscience de son attirance homosexuelle.

Jean-Luc suscite l'incompréhension parce qu'il s'arrête de travailler pour s'occuper de ses enfants.

Dans la vraie vie, on le voit, le genre agit. Le concept de genre permet de rendre visible les attentes, les usages, les obligations et les interdits liés au sexe. Il s'est imposé comme un référent incontournable dans les sciences humaines et sociales. C'est aussi un outil pour comprendre et combattre les inégalités, les discriminations et les violences liées à la naturalisation de la différence des sexes.

Pour obtenir le retrait de manuels de SVT, 80 députés de l'UMP détournent la théorie du genre. Ils la réduisent à une idéologie et font un amalgame entre identité sexuelle et orientation sexuelle, présentant encore l'homosexualité comme un péril pour la société.

**Le Planning Familial ne veut pas d'un Ministère qui définirait et dicterait les bonnes manières d'être un homme, une femme, ou de vivre sa sexualité.**

**Intervenant de terrain en éducation à la sexualité, Le Planning Familial se félicite de l'entrée du concept de genre dans ces manuels, qui contribuera à faire avancer l'égalité entre femmes et hommes, inscrite dans l'article 1 du préambule de notre Constitution.**

### **Contacts :**

Claire Ricciardi, Commission éducation à la sexualité # 04 91 91 09 39

Marie-Pierre Martinet, secrétaire générale # 06 70 19 83 48



## **Etre militantE en 2011 ?**

C'est cette question que sont invitéEs à interroger les militantEs du Planning Familial lors de son Université d'été qui se tiendra à Paris, les 24 et 25 septembre 2011.

Sous le titre « **Résister et inventer, pourquoi et comment s'engager avec Le Planning Familial ?** » (*programme ci-joint*), seront questionnés les changements profonds des formes d'engagement militant et l'investissement ou non des individus à une démarche collective de changements de la société.

Issus des mutations sociétales, sociales, politiques et administratives, ces bouleversements soumettent, de surcroît, les associations à des tensions sans précédents, notamment financières, dans un contexte où l'Etat se décharge de plus en plus de ses missions. Nos combats sont donc toujours, et plus que jamais, d'actualité.

### **Pourquoi ce thème ? Pourquoi maintenant ?**

A l'instar d'autres structures militantes, Le Planning Familial constate l'épuisement des militantEs et les passages de relais difficiles. Plus généralement, la gestion au quotidien de l'activité supplante le temps de la réflexion politique et de la projection à long terme alors qu'anticiper, mutualiser, innover, faire preuve de stratégie et d'ouverture, coopérer, travailler en réseaux sont nécessaires pour retrouver dynamisme et vigueur et poursuivre un objectif de transformation sociale. Ce but ne pourra être atteint qu'avec l'intégration de forces vives au sein des structures et la mise en place de nouvelles coopérations avec ceux partageant les valeurs du Planning.

**Ce sont ces préoccupations qui sont à l'origine du choix de ce thème pour l'université d'été 2011.** Deux temps rythmeront ces journées. Un premier temps d'analyse des évolutions de l'engagement militant au sein des associations et un deuxième temps visera à travailler et identifier des pistes d'évolution.



**avortement**  
**contraception**  
**sida** **violences**  
**ist** **sexualités**  
trouver des informations  
poser une question  
localiser un lieu d'accueil

 **le planning familial**



**SUR INTERNET**  
planning-familial.org

Parce qu'internet et les réseaux sociaux sont incontournables et deviennent, outre l'une des principales sources d'information, un nouvel outil de militantisme, **Le Planning Familial lance son nouveau site internet à cette occasion.**

Il sera agrémenté de pages spécifiques dédiées à chacune de nos associations et fédérations régionales assorti d'un extranet performant pour mutualiser expériences et outils.

Retrouvez aussi Le Planning Familial sur Facebook <http://www.facebook.com/ConfederationPlanningFamilial?v=wall> et Twitter @leplanning

**Contacts :** Les journalistes désireux d'assister à notre Université d'été le 24/09 sont invités à s'inscrire par mail à [secretariat@planning-familial.org](mailto:secretariat@planning-familial.org)

Carine Favier, Présidente # 06 88 52 09 10

Marie-Pierre Martinet, secrétaire générale # 06 70 19 83 48





« Résister et inventer : pourquoi et comment s'engager avec  
Le Planning Familial »

Paris, 24 & 25 septembre

<b>Samedi 24 septembre 2011</b>	
13h30	Accueil des participantEs + inscription aux ateliers
14h-14h30	<b>Ouverture</b>  Dalila Touami, Présidente de la Fédération Ile de France, Le Planning Familial Fatima Lalem, Adjointe au Maire de Paris, chargée de l'égalité Femmes/Hommes Julie Nouvion Conseillère régionale d'Ile de France, Commission de l'action sociale, des formations sanitaires et sociales, de la santé et du handicap  <b>Introduction par trois générations de militantes</b> Simone Iff, Carine Favier & Sarah Durocher
14h30-16h30	<b>Table ronde 1 : Militer aujourd'hui</b> « Le militant nouveau est arrivé : lieux communs et vraies difficultés du renouvellement des engagements militants », Lilian Mathieu, directeur de recherche CNRS « Les nouvelles figures du militant », David Belliard, journaliste <i>Discussion avec la salle</i>  Comment intégrer et former de nouveaux militants ? Morgane Crotti, membre du bureau national de l'Union nationale lycéenne Ahmed El Khadiri, délégué général d'Animafac – réseau d'échange, d'expériences et centre de ressources pour les initiatives étudiantes <i>Discussion avec la salle</i>
16h30 – 17h	<b>Pause</b>
17h – 19h	<b>Table ronde 2 : Féminisme et militantisme</b> « Militantisme et salariat dans les associations féministes », Erika Flahault, sociologue « Un nouveau militantisme », Corentine Zankpe-Yovo, La Barbe, « La transmission dans le militantisme féministe » Liane Henneron, sociologue et militante féministe <i>Discussion avec la salle</i>
19h30-20h30	<b>Apéro-discussion « Mise en place d'une brochure de prévention FSF »</b>

Les travaux se poursuivront en interne le lendemain : ateliers en théâtre forum sur nos pratiques d'aujourd'hui, partage d'expériences pour tenter de répondre à la question « Et maintenant que faisons-nous ? ».

**Université Paris 7 Diderot site Vuillemin - Amphi 1**

10 avenue de Verdun 75010 Paris

M° Gare de l'Est

Lignes : 4, 5 et 7

## Le Planning Familial récompensé pour son projet « Handicap et alors ? » par un prix de la Fondation de France

**Ce 19 septembre, Le Planning Familial a reçu l'un des six lauriers nationaux de la Fondation de France, prix décerné pour son programme de prévention « Handicap et alors ? ».**

La sexualité et la vie affective sont des dimensions fondamentales de la santé physique et mentale des individus. Tout être humain désire, éprouve du plaisir et aime, quel que soit son physique et ses déficiences.

La sexualité des personnes en situation de handicap est souvent niée par l'entourage : infantilisation liée à la situation de dépendance ou crainte de l'expression d'une sexualité « déviante ». La complexité de l'accompagnement d'un enfant vers l'autonomie, présente pour tout parent, est accentuée par la situation de handicap. L'isolement fréquent des familles, une vie sociale limitée empêchent les possibilités d'échanges, de rencontres ainsi que l'accès à l'information.

Alors que les limites institutionnelles et celles des professionnels peuvent constituer une entrave à la reconnaissance et à l'expression de la vie sexuelle des personnes accueillies, le handicap mental, physique ou sensoriel fait surgir des problématiques spécifiques quant au rapport au corps et à la relation à l'autre.

**Ce prix vient donc récompenser une expérience de terrain, formalisée dans un programme soutenu par La Fondation de France, la Fondation Chèque Déjeuner et l'INPES.**

### **Contacts :**

Jeannine Langleur, Bureau national, responsable du programme « Handicap et alors ? » # 04 90 87 43 69

Marie-Pierre Martinet, secrétaire générale # 06 70 19 83 48



**26 septembre, Journée mondiale de la contraception**

**La contraception : ce droit fondamental et universel n'est pas qu'une « affaire de filles » !**

La contraception est un **droit fondamental et universel** des femmes et des hommes pour vivre une sexualité libre et épanouie, pour choisir le moment d'avoir ou non des enfants. **La maîtrise de la fécondité est un enjeu majeur pour l'autonomie des femmes** dans nos sociétés inégalitaires.

**Ce droit doit pouvoir s'exercer librement** partout dans le monde. Aucun pouvoir, aucune injonction ne peut interférer dans la décision, qu'on soit riche ou pauvre, au Nord comme au Sud. C'est aux femmes et aux hommes de choisir.

Cette contraception doit être d'un **accès facile**, à proximité, remboursée ou gratuite

L'exercice de ce droit passe aussi par **l'accès prioritaire de toutes et tous à l'éducation et à une éducation sexualisée**, dans une approche égalitaire entre les femmes et les hommes.

Parce qu'il défend cette société d'égalité entre femmes et hommes et le droit des femmes à l'autonomie, Le Planning Familial se bat encore pour l'application de ces droits en France. Certes, les combats féministes ont permis des avancées législatives significatives. Mais quelles sont-elles si des pans entiers de la loi de juillet 2001 restent aujourd'hui non appliqués ?

Alors que la journée mondiale s'adresse plus particulièrement aux adolescentEs, la sexualité des jeunes est, dans notre société, toujours taboue et la contraception une « affaire de filles ». Le manque d'informations, les difficultés d'accès, les coûts et les idées reçues restent des freins majeurs à la maîtrise de la fécondité.

A quand une éducation à la sexualité pour TOUS à raison de 3 séances par an et par année d'âge, comme la loi le prévoit ?

A quand le remboursement de TOUS les moyens de contraception, seul garant d'un véritable choix ?

A quand l'accès et la gratuité pour TOUS les jeunes, filles et garçons, en toute confidentialité, de TOUS les moyens de contraception ?

**Le Planning familial exige l'application de la loi 2001, et de toute la loi, sur ses trois piliers que sont l'éducation à la sexualité, l'avortement et la contraception, pour un droit enfin effectif en 2011.**

**Il est temps ! Les femmes et les hommes en ont assez des entraves politiques à l'application de la loi, garante de ce droit.**

**Contact :**

Marie-Pierre Martinet, secrétaire générale, # 06 70 19 83 48  
Véronique Séhier, Bureau national # 06 86 65 25 19







coordination des associations  
pour le droit à l'avortement  
et à la contraception

## INVITATION PRESSE

### Jeudi 17 novembre 2011 à 11h

Face à la détérioration de l'accès aux soins, notamment ceux de premiers recours dont fait partie l'IVG,

Dans un contexte de précarisation accélérée des femmes,

Face à la régression de leurs droits par les choix du gouvernement,

ANCIC, la CADAC et Le Planning Familial présenteront leurs propositions et leur manifeste pour les Centres d'interruption de grossesse dans le cadre d'une médecine de proximité :

**« Les structures que nous voulons pour l'IVG »**

La conférence de presse aura lieu :

**Le Planning Familial, 4, square St Irénée 75011 Paris**

#### **Contacts presse :**

**Ancic** – Sophie Eyraud # 06 47 15 19 14

**Cadac** - Maya Surduts # 06 07 48 71 83

**Le Planning Familial** - Danielle Gaudry # 06 60 95 50 77



Paris le 18/03/2011

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE « NOTRE SANTÉ EN DANGER, TOUTES ET TOUS ENSEMBLE, IL EST TEMPS DE REAGIR ! »**

**CONFÉRENCE DE PRESSE, le 24 MARS à 11 HEURES**

**À l'Assemblée Nationale, 7ème Bureau  
126 rue de l'Université, 75007 Paris**

Le 22 janvier 2011, suite à l'initiative de la Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité, plus de 60 associations nationales, syndicats, et partis politiques et plus de 92 comités locaux et régionaux\*<sup>1</sup> ont décidé d'une **Action nationale unitaire "Santé" le 2 avril 2011** ;

Ensemble et en même temps dans toutes les régions ils se sont engagés pour informer la population, soutenir les salariés en lutte et interpeller les élus.

Ensemble et en même temps, ils dénonceront la politique gouvernementale et la mise en œuvre de la loi HPST-Bachelot-Sarkozy qui étranglent financièrement et fragilisent tous les hôpitaux, les maternités, centres IVG, la psychiatrie, la médecine du travail, la médecine scolaire... ; suite aux restructurations ce sont près de 35 000 emplois supprimés sur 3 ans : c'est tout le service public de santé qui se détériore, tant pour ceux qui en ont besoin que pour ceux qui y travaillent.

Les franchises médicales, les remboursements, les dépassements d'honoraires, les restructurations hospitalières, les privatisations, les menaces sur les centres de santé... remettent en cause l'accès aux soins pour des millions de personnes.

Ensemble et en même temps dans toutes les régions ils appellent à l'arrêt de la casse de notre système de santé et du secteur médico-social, organisée à marche forcée par les Agences Régionales de la Santé (ARS) dont la seule mission assignée par le gouvernement est dans les faits celle-ci.

Le 2 avril 2011 marque le point de départ d'une grande mobilisation nationale, dans la diversité et une unité comme jamais réalisée, pour ouvrir un vrai débat démocratique grandeur nature pour la santé, l'hôpital, la Sécurité Sociale, l'accès aux soins et à la prévention.

Les luttes en cours dans des rassemblements unitaires de même nature, et les premiers succès engrangés présagent d'une riposte en cours de construction dans la France entière.

Le 24 mars nous porterons à votre connaissance les derniers développements et les décisions prises dans les régions, et en Ile de France avec la préparation du Rassemblement à la Bastille.

**Contacts :** ANTONY Michel 03.84.62.91.65 & 06.63.82.28.24 [michel.antony@wanadoo.fr](mailto:michel.antony@wanadoo.fr)  
FLAGEOLLET Annick 06.61.30.84.03 [annick.flageollet@wanadoo.fr](mailto:annick.flageollet@wanadoo.fr)  
SURDUTS Maya 06.07.48.71.83 [colcadac@club-internet.fr](mailto:colcadac@club-internet.fr)

**ATTENTION: pour entrer à l'Assemblée nationale il faut s'inscrire obligatoirement et se munir d'une pièce d'identité. Pour vous inscrire passez par Évelyne VANDERHEYM  
06 73 19 57 31 <[evdh@wanadoo.fr](mailto:evdh@wanadoo.fr)>**

<sup>1</sup> Liste et tracts à jour, et actions en cours sur [www.coordination-nationale.org](http://www.coordination-nationale.org)



Ivry, le 7 novembre 2011,

## **La LMDE et Le Planning Familial demandent au gouvernement plus de moyens pour permettre aux femmes de choisir librement leur contraception**

Le 1<sup>er</sup> novembre 2011, Xavier Bertrand, Ministre de la santé a annoncé la baisse de 12 à 15% du prix des pilules de 2<sup>ème</sup> génération. Cette annonce intervient quelques jours après le lancement par Nora Berra, secrétaire d'Etat en charge de la santé, et l'INPES d'une nouvelle campagne appelant les femmes à choisir une contraception adaptée à leur situation personnelle et affective.

### **Un manque de cohérence dans la politique du gouvernement**

Alors que cette campagne invite les femmes à choisir la contraception la mieux adaptée à leurs besoins et leurs situations, l'annonce d'une baisse du prix sur les seules pilules de 2<sup>ème</sup> génération semble bien en deçà des besoins pour sortir du « tout pilule » et permettre à chacun d'accéder à la contraception de son choix !

Le coût des différents moyens de contraception reste un obstacle majeur pour qui souhaite choisir une contraception qui lui convient, car trop de contraceptifs sont mal remboursés voire pas du tout comme l'anneau, le patch, les préservatifs ou les spermicides...

La LMDE et Le Planning Familial déplorent depuis longtemps le manque d'adéquation de la contraception aux besoins des femmes et ils regrettent que les décisions prises n'aient pas débouché sur la prise en charge par le système de protection sociale de l'ensemble des moyens de contraception.

### **L'éducation à la sexualité : un enjeu majeur**

Au-delà du coût de la contraception, l'éducation à la sexualité constitue un enjeu majeur. En effet, afin de maîtriser leur fécondité, les femmes et les hommes doivent disposer des connaissances nécessaires en matière de vie affective et sexuelle et choisir le contraceptif qui leur convient dans une norme contraceptive dominée par la pilule.

Le droit à disposer de son corps, la possibilité de dissocier sexualité de reproduction passe donc nécessairement par une éducation à la santé et à la sexualité qui ne peut reposer sur la seule sphère privée mais relève bel et bien de la responsabilité de l'Etat, seul garant d'un égal accès pour toutes et tous à l'information et à la contraception sur l'ensemble du territoire. Ainsi la loi de 2001 et notamment son volet sur l'éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées doit être appliquée. Alors qu'a lieu le vote sur le projet de loi de finances pour 2012, les acteurs œuvrant dans ce sens doivent avoir les moyens de leur action.

Enfin, une attention particulière doit être portée aux mineurs qui ont des difficultés d'accès à une contraception choisie, anonyme et gratuite, notamment en zone rurale et péri-urbaine.

Le Planning Familial et la LMDE appellent donc l'Etat à prendre toutes ses responsabilités pour permettre à chacun d'accéder à une contraception pleinement choisie. Cela implique :

- la prise en charge par la sécurité sociale de tous les moyens de contraception et la limitation du reste à charge ;

- l'application de l'entièreté de la loi de 2001 assortie d'un réel plan de financement des actions d'information, de prévention et d'éducation à la sexualité ;
- la mise en place d'un dispositif national permettant l'accès anonyme et gratuit à la contraception pour les mineurs.

## **25 novembre 2011 - Journée mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes**

Les évènements récents et leur suite nous renvoient brutalement à la réalité d'une société française que nous pensions d'un autre temps 40 ans après le début du mouvement féministe, un an après le vote de la dernière loi sur les violences en France.

Ces discours de méfiance et de déni, cette remise en cause publique et médiatisée de la parole des femmes victimes de violences, de harcèlement, d'agressions sexuelles rendent aujourd'hui encore la parole des femmes difficile à entendre, à être crue et respectée.

Comment avoir confiance en une justice trop souvent sexiste et de classe ?

Que dire à toutes les femmes reçues dans nos accueils, nos écoutes, nos groupes de paroles, quant à leurs droits et à la reconnaissance politique et sociale des violences qu'elles subissent quand les acquis sont fragiles et sans cesse menacés ?

Les violences sexuées, sexuelles et sexistes ont ceci de particulier qu'elles s'exercent sur les femmes avant tout en raison de leur sexe. Ces violences s'exercent et se répercutent dans toutes les sphères de leur vie privée et publique les affectant dans leur identité.

Pour Le Planning Familial il n'y aura pas d'égalité réelle sans lutte efficace contre les violences. Celle-ci passe par le triptyque prévention, protection des victimes et punition et prise en charge des auteurs dans une dynamique de progrès éclairée par l'analyse des rapports sociaux de sexes.

**Aujourd'hui -et les candidates et candidats aux élections de 2012 auront à se prononcer dessus- il faut donc aller plus loin notamment par :**

- **L'application réelle de la loi du 9 juillet 2010 ;**
- **La mise en œuvre effective du 3ème plan violences assortie des moyens adéquats ;**
- **L'intégration systématique de la problématique des violences dans les plans régionaux de santé en veillant au fléchage d'actions de crédits spécifiques sur cette thématique.**

Le Planning Familial continuera d'agir sur le terrain, à travers ses actions et animations auprès des jeunes notamment, contre toutes les violences faites aux femmes pour une société égalitaire dans les faits.

**Contact :**

Danielle Lanssade, Bureau national, commission violences # 06 11 76 07 30

Marie-Pierre Martinet, secrétaire générale, # 06 70 19 83 48



1<sup>er</sup> décembre, Journée mondiale de lutte contre le sida

**« Zéro nouvelle infection, zéro discrimination, zéro décès »**

Dépistage, prévention combinée avec le traitement antiviral comme outil de prévention et en ligne de mire l'éradication du virus, la neutralisation de l'épidémie... le 1<sup>er</sup> décembre 2011 se veut ambitieux, offensif et bio médical.

Certes les avancées sont importantes. La charge virale indétectable comme outil de réduction de la transmission ouvre des perspectives importantes et soulève des espoirs. Outre l'impact sur le développement de l'épidémie, c'est un facteur important pour améliorer la qualité de vie, faciliter la vie affective et sexuelle des personnes vivant avec le VIH.

Le discours ne doit pas se résumer aux trois « consignes » : dépister, traiter et maintenir une bonne observance pour avoir une charge virale indétectable au risque de culpabiliser celles et ceux qui ne se font pas dépister, celles et ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas se traiter, celles et ceux qui ne sont pas observants-es...

Il ne suffit pas de savoir ou de vouloir encore faut-il aussi **pouvoir**. Ainsi l'exclusion sociale, la répression comme celle qui s'exerce aujourd'hui contre les migrantEs et particulièrement les personnes en situation de prostitution, l'isolement ou la perte de l'estime de soi ... rendent l'accès aux soins difficile, l'observance aléatoire... et le recours au dépistage peut ne pas être une priorité. La prise d'un traitement au long cours avec des effets indésirables, des situations personnelles difficiles peuvent perturber la prise de ce traitement.

Y aura-t-il encore demain des associations, des professionnels de santé qui auront les moyens d'accompagner, soutenir ?

Des espaces d'échanges entre personnes séropositives seront-ils toujours là pour permettre ce soutien mutuel et cette élaboration collective et continuer à porter une parole politique de malade expert ?

**La lutte contre le sida ne pourra jamais relever de la seule réponse médicale.** En témoigne la stigmatisation et la précarisation des personnes vivant avec le VIH qui perdurent malgré les progrès médicaux, le poids des normes sociales sur la sexualité qui tend à régresser malgré les quelques avancées de ces dernières années, la féminisation au niveau mondial révélant combien le déficit immunitaire est en lien avec le déficit statutaire.

Les avancées médicales sont réelles et il faut s'en réjouir mais ne cédon pas à la tentation de régler les problèmes de société par l'injonction et l'ingestion de molécules.

**La lutte contre le déficit statutaire est plus difficile que l'incitation au dépistage ou la prescription de traitements mais la lutte contre la diffusion de l'épidémie tout en assurant l'égalité face à la maladie sont des enjeux tout aussi importants.**

**Contacts :**

Carine Favier, Présidente # 06 88 52 09 10

Marie-Pierre Martinet, Secrétaire Générale # 06 70 19 83 46



Paris, le 24 octobre 2012

## Lettre ouverte à Madame Marisol Touraine, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé

Madame la Ministre,

Nous avons eu la surprise d'apprendre votre projet d'amendement au PLFSS 2013 sur la contraception des mineures. **La contraception gratuite et confidentielle pour TOUTES LES MINEURES, en centre de planification, c'est un droit déjà inscrit dans la loi depuis 1974 et sans limite d'âge !**

Mais c'est vrai, il n'existe pas à ce jour suffisamment de centres de planification, notamment en milieu rural et en zone périurbaine.... elle est donc loin d'être accessible dans de bonnes conditions partout en France, par manque de structures!

La véritable difficulté aujourd'hui, est donc de se la procurer de façon gratuite et anonyme quel que soit l'endroit où l'on vit, et sans avoir besoin de la carte vitale de ses parents ! Cela concerne toutes les mineures, mais aussi tous les jeunes au-delà de 18 ans qui n'ont pas de couverture sociale autonome, ou qui n'ont pas de mutuelle, ou qui veulent garder la confidentialité. Il est donc essentiel pour ces jeunes de se procurer la contraception qui leur convient le mieux, sans obligation d'en parler à leurs parents !

Il est donc nécessaire de développer l'accès à une contraception choisie, gratuite et anonyme pour tous les jeunes qui en ont besoin, sur l'ensemble du territoire français : des solutions existent, Madame la Ministre !

Pour cela, il est dès aujourd'hui possible de mettre en place des réseaux de professionnels de proximité, (médecins, sages-femmes, conseillères, pharmaciens, infirmières...) sur tous les territoires, en s'appuyant sur les coopérations entre ces professionnels formés et volontaires et en lien avec les centres de planification existants.

Faciliter l'accès à la contraception pour tous les jeunes, c'est d'abord reconnaître la sexualité de tous les jeunes, sans limite d'âge. C'est rendre effectif le droit à l'information et à l'éducation à la sexualité pour tous les jeunes. C'est faciliter l'accès à une contraception choisie, sans jugement ni tabou, auprès de professionnels formés à l'accueil des jeunes. Enfin, c'est inscrire la contraception et l'IVG comme thématiques prioritaires en termes de droits et de santé publique dans toutes les politiques de territoire, en ville, en péri-urbain et en rural.

Pour le Planning familial, il n'est pas question aujourd'hui de restreindre l'accès à une contraception gratuite et anonyme aux 15-18 ans, ou de limiter à tel ou tel contraceptif mais bien de l'étendre à tous les jeunes qui en ont besoin, mineurs ou majeurs, filles ou garçons, et de favoriser l'accès à toutes les formes de contraceptions, pour permettre un choix adapté au mode de vie de chaque jeune.

Madame La Ministre, nous espérons que « l'accès gratuit et anonyme de tous les jeunes à l'information et aux différents modes de contraception sera garanti », comme François Hollande s'y était engagé lors de la campagne présidentielle. Nous y veillerons.

Dans l'attente, recevez, Madame la Ministre, nos meilleures salutations.

Pour Le Planning Familial,  
Carine Favier, Présidente

Contact : Véronique Sehier : 01 48 07 29 10/06 86 65 25 19



**Entre les deux tours, le gouvernement en place a expulsé  
illégalement deux personnes étrangères gravement malades,**

**Monsieur Hollande, il est urgent d'organiser leur retour**

Le vendredi 27 avril, le ministère de l'intérieur a délibérément expulsé de France deux étrangers gravement malades, les renvoyant ainsi à une mort certaine.

- à 4 heures du matin, un Géorgien atteint d'une hépatite C, sous traitement, est expulsé vers son pays d'origine.

Saisi par plusieurs de nos associations, le ministère de la santé avait transmis au ministère de l'intérieur un avis expliquant pourquoi il était dangereux pour la vie de l'intéressé de ne pas maintenir son accès aux soins en France : il risque en effet une cirrhose du foie en cas d'interruption de traitement.

Si le traitement existe en Géorgie, rien ne garantit, loin de là, que cette personne puisse y accéder ;

- à 6 heures du matin, un Marocain séropositif au VIH, a été extrait de la prison d'Avignon pour être expulsé en avion à Casablanca. Incarcéré, il avait adressé une demande de renouvellement de sa carte de séjour pour soins à la préfecture de l'Hérault ; sa carte de séjour l'attendait d'ailleurs à la préfecture ; il était donc protégé contre l'expulsion du territoire ; le juge pénal a tout de même prononcé une double peine contre lui, illégalement ; et le ministère de l'intérieur, saisi de sa situation par la Cimade le 26 mars dernier, a organisé son renvoi vers la mort.

**Monsieur Hollande, pour protéger la santé des plus vulnérables d'entre nous,  
nous vous demandons de :**

- **faire revenir ces deux personnes en France pour qu'elles puissent y poursuivre les traitements engagés,**
- **rétablir la protection légale des étrangers malades telle qu'elle existait avant la loi du 16 juin 2011,**
- **transmettre sans délai des instructions claires aux administrations en charge certes de la police des personnes étrangères, mais également de leur protection, pour que leur dignité et leur vie soient garanties.**

Les signataires :

**ACT UP-Paris, l'AFVS, AIDES, la CIMADE, COMEDE, COMEGAS, Créteil Solidarité, GISTI, Médecins du Monde, le Mouvement français pour le planning familial, MRAP, Solidarité Sida**

## L'Ecole laïque est-elle remise en cause ?

C'est ce qu'il semble se dessiner.

Ainsi, depuis quelques années et particulièrement ces derniers mois, l'Ecole fait l'objet d'une offensive sans précédent de la part de courants remettant tout à la fois en cause, l'approche de genre, l'homosexualité et une éducation à la sexualité déniaient l'apport des connaissances scientifiques au nom d'une vision unique de la famille.

Si la France n'est pas le seul pays où cette vision tente de s'imposer (mouvements créationnistes outre atlantique, dérives introduite dans la constitution hongroise) elle peut encore s'appuyer sur la laïcité. Ce garant pour toutes et tous de l'accès à l'information et aux connaissances pour se construire en citoyennes et citoyens responsables.

Notre pays se prépare à choisir sa politique pour les cinq prochaines années, l'accès à une identité sexuée débarrassée des stéréotypes doit rester une des dimensions fondamentale de l'accompagnement éducatif.

A défaut quelle société construirons-nous ?

**Pour en discuter avec des associations signataires  
de l'appel lancé par Le Planning Familial  
vous êtes conviés à un**

**Petit-déjeuner Presse le 12 janvier 2012 à 8 heures**

**c/o Le Planning Familial  
4 Square Saint Irénée – 75011 Paris  
M° Saint-Ambroise**

**Contacts :**

Marie-Pierre Martinet # 06 70 19 83 48





## Quand l'Etat « perd » 500 000 euros sur l'accès à l'information et l'éducation à la sexualité, c'est sa jeunesse qu'il sacrifie !

L'information et l'éducation des jeunes en matière de sexualité sont affirmées comme une priorité des politiques éducatives et de santé des jeunes. Lois, rapports de l'IGAS ou de parlementaires et autres circulaires dont celle de l'Education Nationale, soulignent :

- L'implication de l'Etat via sa responsabilité dans l'information des populations sur ces sujets
- La nécessité de la diffusion d'une information et éducation à la sexualité dans les écoles, collèges et lycées
- L'enjeu de l'information dans la construction des adultes de demain et la prévention des grossesses non souhaitées, des IST et du VIH/Sida
- Le manque de moyens dévolus à cette mission

Après l'importante mobilisation en 2009, l'Etat, pour ces actions, signait un protocole garantissant pour 3 ans à l'ensemble des 220 EICCF de France, un financement de 2,6M€ insuffisant au regard des besoins,.

**Voilà qu'en 2012, l'Etat prive de 500 000 euros cette ligne alors qu'ils étaient promis, prévus et inscrits dans la loi de finances.** C'est donc 20% de la ligne budgétaire qui ne sera pas affecté à l'accueil, l'information, l'orientation et l'éducation des populations sur les questions relatives à la fécondité, la contraception, la sexualité, et la prévention des IST dont le VIH !!!

Le Planning Familial fait le constat d'une nécessité accrue de ces interventions **car les besoins se font cruellement sentir, tous les jours un peu plus dans un contexte social de précarité.**

Garantir à toutes et tous -y compris à celles et ceux en situation de vulnérabilité- une égalité et une équité d'accès à l'information et à l'éducation est une responsabilité politique.

**L'Etat n'a plus d'exigence et n'assume donc plus cette responsabilité que pourtant il revendique.**

*« Il ne souhaite plus contribuer à la préparation des jeunes à la sexualité, à leur vie de couple et à la fonction parentale. Il se désintéresse de l'accueil et du conseil aux personnes lors des accueils collectifs ou en entretiens individuels alors que cette mission a clairement été organisée et confiée par la Loi Neuwirth aux associations »* souligne la Présidente Carine Favier qui poursuit *« Le Planning Familial ne peut accepter un tel recul social et sociétal »* face au silence de l'administration rendu assourdissant par celui de la Ministre chargée des Solidarités et de la Cohésion sociale.

**Défendre l'information et l'éducation à la sexualité c'est contribuer à construire une société égalitaire entre les femmes et les hommes** en parlant amour et relation, lutter contre les violences contre les femmes, prévenir les grossesses non souhaitées et les IST, **faire des jeunes d'aujourd'hui les adultes responsables de demain**

**Le Planning Familial se mobilise en saisissant l'ensemble des députés, candidats ou non à leur réélection sur ce sujet et en lançant une pétition en ce sens sur internet [www.planning-familial.org](http://www.planning-familial.org)**

### Contacts :

Marie-Pierre Martinet # 06 70 19 83 48

Carine Favier # 06 88 52 09 10



## **8 mars 2012 - Lutter contre le sexisme et les stéréotypes : mettre enfin en oeuvre l'éducation à la sexualité !**

En présentant le rapport sur « l'hypersexualisation » commandé à Chantal Jouanno, la Ministre des solidarités et de la Cohésion Sociale, Roselyne Bachelot en a rappelé l'enjeu : l'égalité entre les femmes et les hommes et la dignité de la personne humaine. Parmi les 12 recommandations du rapport, la prévention, dès le primaire, par l'accès à l'information et à l'éducation est un axe prioritaire.

Mais la loi existe depuis 2001 à raison de 3 séances par an du CP à la terminale ! Depuis des années, Le Planning Familial rappelle, outre la faiblesse des financements affectés à cette mission (2,6 M€), sa non application et les enjeux de ces séances d'éducation à la sexualité.

### ***Un enjeu de développement affectif et social***

Les textes intègrent à la fois les connaissances biologiques sur le développement et le fonctionnement du corps humain, la prévention des risques (grossesses non prévues, IST, violences...) mais les dimensions psychologiques, affectives, sociales culturelles et éthiques pourtant prévues ne sont presque jamais évoquées. Les jeunes n'ont donc une éducation à la sexualité qu'au travers d'un prisme bio-physiologique dans le meilleur des cas. Négliger les dimensions affectives et relationnelles de la sexualité, l'hégémonie de la norme hétérosexuelle et l'impact des assignations aux rôles sociaux des femmes et des hommes compromet, de fait, la sensibilisation aux risques.

### ***Un enjeu d'égalité***

Occulter cette dimension affective, c'est confirmer et entretenir la perpétuation des inégalités femmes/hommes et la stigmatisation de l'homosexualité. Travailler, sur le long court, depuis le plus jeune âge ces questions avec les filles comme les garçons, c'est déconstruire ces stéréotypes, lutter contre les violences faites aux femmes, leur faire prendre conscience du rôle auquel la société les assigne comme femme ou homme. L'éducation à la sexualité ne peut se faire sous les seuls angles médicaux, hygiéniste et préventif mais doit, dans cette perspective égalitaire, intégrer les rapports sociaux de sexe.

### ***Un enjeu de société***

Il y a urgence à repérer et analyser et les messages paradoxaux sur la sexualité entre injonction à la liberté sexuelle, au plaisir et persistance d'un ordre moral prônant des valeurs familialistes, patriarcales et homophobes qui accroissent le contrôle et la surveillance voire le recul sur certaines avancées conquises pour les femmes. La sexualité est un construit social qu'il faut questionner sous l'angle des rapports inégalitaires.

**En ce 8 mars 2012, journée internationale pour les droits des femmes, aider les filles et les garçons à grandir, leur donner les codes, c'est participer de la construction de cette société égalitaire que nous appelons de nos vœux.**

#### **Contacts :**

Marie-Pierre Martinet # 06 70 19 83 48

Carine Favier # 06 88 52 09 10



## Contraception définitive : Le Défenseur des droits demande au Ministre de la santé de revoir sa copie

Le Planning Familial prend acte de l'avis rendu le 13 mars 2012 par le Défenseur des Droits, Dominique Baudis dans lequel est reconnu le caractère discriminatoire à raison de l'âge du non-remboursement de la méthode de contraception définitive par hystéroscopie pour les femmes de moins de 40 ans.

Suite à la décision de l'UNCAM du 26 mai 2010, Le Planning Familial s'insurgeait contre le déremboursement de cette méthode de contraception définitive par hystéroscopie comme étant une discrimination faite aux femmes de moins de 40 ans en contradiction totale avec la loi de 2001. Le 24 janvier 2011, Le Planning Familial saisissait donc La Halde à raison de cette discrimination pénalisante pour les femmes.

Alors que cette méthode est reconnue par toutes les instances expertes comme à moindre risque au regard d'autres techniques, c'est bien un frein supplémentaire posé quant à l'accès déjà très difficile en France des femmes à la contraception définitive au regard de la pratique d'autres pays<sup>1</sup>.

Le 28 septembre 2011, l'UNCAM revenait sur sa décision et proposait au ministère de réinscrire le remboursement de cette technique quel que soit l'âge de la femme.

Le Défenseur des droits dans son avis, rappelle qu'il doit être informé des mesures prises conformément à ses recommandations dans un délai de quatre mois.

**Le Planning Familial invite publiquement le Ministre de la santé à suivre immédiatement ces avis et de réinscrire ce remboursement qui n'aurait jamais dû être remis en cause et qui est impatientement attendue par les femmes et les professionnels de santé.**

### Contacts :

Danielle Gaudry # 06 60 95 50 77

Marie-Pierre Martinet # 06 70 19 83 48

---

<sup>1</sup> En France 1% des femmes de 30-39 ans sous contraception ont une contraception définitive alors qu'elles représentent 15% au Québec.

Source : 2008, actes du colloques « Démographie et cultures » Charton, L (Université de Strasbourg) ; Lapierre-Adamcyk, E (Université de Montréal) et partenariat Familles en mouvance et dynamique intergénérationnelle (INRS Urbanisation, Culture et société Montréal) <http://www.erudit.org/livre/aidelfi/2008/index.htm>



## **Information et Education à la sexualité : l'Etat « retrouve » les 500.000 € prévus, annoncés et votés dans la loi de Finances 2012 !**

Le Planning Familial prend acte de l'information diffusée hier par le ministère des solidarités confirmant le montant de 2,6 millions d'euros affectés à l'activité des 220 Etablissements d'information, de consultation et de conseil conjugal et familial (EICCF) répartis sur l'ensemble du territoire.

**Il s'agit seulement de la mise en œuvre de la Loi de finances** adoptée fin 2011 par les parlementaires. Si l'ensemble des 220 EICCF est concerné, les associations du Planning Familial représentent 1/3 de ceux-ci même si l'information et l'éducation à la sexualité sont au cœur de leur activité.

Il déplore aussi le peu de considération dont fait preuve l'Etat par ces aléas budgétaires alors que :

- La loi de 2001 prévoyant 3 séances d'éducation à la sexualité par an du CP à la terminale est très loin d'être appliquée,
- tous les acteurs soulignent l'inadéquation des moyens aux besoins, au regard des enjeux

Le Planning Familial rappelle que l'accueil, l'information, l'orientation et l'éducation sur les questions relatives à la fécondité, la contraception, les sexualités et la prévention des IST/VIH sont et doivent rester une priorité des politiques éducatives et de santé des jeunes.

**L'évolution de la société et les changements de mentalité passent par la possibilité de chacune et de chacun à se construire à travers une approche globale et positive de la sexualité, pour peu qu'on lui en donne les moyens : l'information et l'éducation en sont la condition.**

### **Contacts :**

Marie-Pierre Martinet # 06 70 19 83 48

Carine Favier # 06 88 52 09 10



## **Campagne présidentielle : La sexualité des jeunes en épouvantail**

Par ses annonces récentes, le candidat à la présidentielle de l'UMP met en lumière le projet de société auquel il aspire pour la France sur les droits sexuels et reproductifs et notamment ceux des jeunes.

Sa volonté d'exiger l'autorisation parentale pour l'accès à une contraception pour les mineures n'est pas digne pour quelqu'un aspirant à diriger notre pays, et ce pour plusieurs raisons dont une majeure : la discrimination entre les citoyennes et les citoyens qu'elle induit.

Discrimination entre les femmes et les hommes, la proposition ne précise pas si les garçons devront également avoir également une autorisation parentale pour acheter des préservatifs...

Discrimination entre les jeunes qui pourront discuter avec leurs parents et celles qui ne le pourront pas car les politiques publiques se doivent d'être égalitaires et équitables. Permettre n'est pas inciter, interdire n'est pas prévenir !

L'étape suivante sera-t-elle la remise au goût du jour de l'autorisation de leur père, frère ou mari pour les femmes qui souhaiteraient travailler ?

Outre une proposition visant opportunément un électorat ultra-conservateur, c'est bien l'angoisse d'adultes nourrie d'un patriarcat frôlant le masculinisme face à la sexualité des jeunes dont il s'agit ici.

**Pour Le Planning Familial, l'évolution de la société et les changements de mentalité passent par la possibilité de chacune et de chacun à se construire à travers une approche globale et positive de la sexualité, pour peu qu'on lui en donne les moyens : l'information, l'éducation et l'accès à la contraception et à l'avortement en sont les conditions.**

### **Contacts :**

Marie-Pierre Martinet # 06 70 19 83 48

Carine Favier # 06 88 52 09 10



**17 Mai 2012 - Journée internationale de lutte contre l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie.**

**Le combat n'est pas terminé et Le Planning Familial agit !**

**Si le nouveau Président de la République met en œuvre ses engagements, les droits des personnes LGBT verront rapidement une avancée importante et Le Planning Familial s'en félicite. Pour autant, la lutte contre l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie n'est pas terminée.**

Le 16<sup>ème</sup> rapport sur l'Homophobie 2012<sup>1</sup> pointe « *une forte tendance à une homophobie de proximité, quotidienne, parfois difficile à déceler et à prouver, et qui se retrouve dans trois contextes: la famille, le travail et le voisinage* ». Le rapport rappelle également le rôle d'Internet comme « *déversoir de propos homophobes, et transphobes avec un sentiment d'impunité des internautes sur les forums ou les réseaux sociaux, des sites appelant à la haine et même la création d'applications pour smartphones* » signe pour les auteurEs « [d']une homophobie, ou une transphobie décomplexée, voire assumée ».

Une évolution préoccupante de la lesbophobie a également été relevée puisque « *dans 22% des témoignages, les marques de lesbophobie ont lieu dans les espaces publics avec récemment des agressions particulièrement violentes* » et les difficultés rencontrées par les trans' persistent notamment « *parce que les discriminations en fonction de l'identité de genre ne sont pas reconnues* ».

Face à cela, **Le Planning Familial est mobilisé toute l'année**, dans les interventions scolaires qu'il anime en s'appuyant sur l'analyse de genre, outil pour comprendre et combattre les inégalités, les discriminations et les violences liées à la naturalisation de la différence des sexes. Car l'inégalité des sexes et l'inégalité des sexualités organisent la promotion exclusive de l'hétérosexualité et de la domination masculine en excluant l'homosexualité ou la transexualité. Elles légitiment les discriminations et violences subies par les personnes homosexuelles ou transsexuelles dans une relative indifférence.

**Cette semaine**, les associations du Planning Familial organiseront des **discussions et débats avec des jeunes sur les représentations de la sexualité** permettant ainsi d'aborder plus spécifiquement les discriminations envers les personnes LGBT.

Lors de la campagne présidentielle, Le Planning Familial s'est impliqué dans le cadre du « Pacte pour l'Egalité et la Diversité », faisant sienne les revendications des associations LGBT qui y sont proposées.

En 2011, par sa participation à l'élaboration de la brochure « Tombez la culotte », signe de son implication dans la promotion de la santé des lesbiennes.

Et fin juin, Le Planning Familial accueillera, en partenariat avec d'autres associations de lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle, une délégation de sportives d'un township de Durban (Afrique du Sud) luttant contre les discriminations lesbophobes au moyen de la visibilité et du soutien communautaire.<sup>2</sup>

**Mouvements féministes et mouvements homosexuels n'ont pas à être solidaires car ce ne sont pas deux causes parallèles ou convergentes mais une seule et même cause. En ce sens, être féministe, c'est nécessairement être contre l'homophobie ; militer contre l'homophobie, c'est nécessairement militer contre le sexisme.**

**Contacts :**

Carine Favier, Présidente # 06 88 52 09 10 / Marie Pierre Martinet, secrétaire générale # 06 70 19 83 48

---

<sup>1</sup> Rapport SOS Homophobie publié le 14 mai 2012 <http://www.sos-homophobie.org/rapport-annuel-2012>

<sup>2</sup> Projet « Foot for love » <http://footforlove.yagg.com/>

## **Missions du Ministère des Droits des Femmes : entre déception et manque de souffle ...**

Le Planning Familial se félicite de la création d'un Ministère des Droits des femmes et il ne boude pas son plaisir !

Mais les attributions prévues lui font prendre conscience de la longue route qui attend celles et ceux pour qui :

- l'égalité entre les femmes et les hommes ne se résume pas à des actions correctives des inégalités constatées même essentielles et indispensables;
- un changement de société passe par la modification des rapports sociaux de sexes, largement à l'origine de ces inégalités.

Et là, tout se complique !

Le Planning Familial a d'abord été surpris de constater que l'on désigne les femmes ministres dont celle des droits des femmes par « Le ministre fait ... ; Il est chargé de... » alors que leur sexe est connu et le gouvernement paritaire ! Oubliée la circulaire 2002 de Lionel Jospin sur la féminisation des titres, grades et fonctions ?

Mais surtout Le Planning Familial est inquiet de constater que le décret portant attribution des missions de la Ministre des Droits des Femmes reste sur une approche fragmentée de ces inégalités même si la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre le harcèlement sont des nécessités.

Ainsi, il note :

- la primauté donnée à l'égalité dans la vie professionnelle et la parité en politique
- **l'invisibilité du Service Droits des Femmes et de l'Egalité** même s'il dépend de la Direction de la Cohésion Sociale. C'est un instrument majeur de la mise en œuvre des politiques publiques, du recueil des réalités territoriales en termes d'inégalités femmes/hommes essentielles à la construction de politiques publiques égalitaires !. Est-ce pour lui redonner très vite autonomie et autorité dont il disposait à sa création notamment au niveau départemental ?
- **l'absence de lien avec le Ministère de l'Education Nationale** alors que ce dernier a un rôle essentiel dans la lutte contre les violences notamment par l'éducation des jeunes à la lutte contre les stéréotypes.
- La non-prise en compte de **l'impact des politiques publiques selon le genre**
- Enfin **une belle absente : la lutte contre le sexisme !**

### **Ce qui ne s'écrit pas, ne se dit pas, n'existe pas !**

Pourquoi, les politiques peinent-ils à comprendre que c'est bien cette injonction faite aux femmes et aux hommes quant au rôle du masculin et du féminin qui est à l'origine de ces inégalités ? Dans ces conditions, comment faire bouger les rapports sociaux de sexe, ce changement de société seul garant d'une lutte efficace et pérenne contre les inégalités entre les femmes et les hommes ?

Les attributions du Ministère Droits des Femmes ont comme un goût d'inachevé et c'est dommage.

**Le Planning Familial adresse, dans ce contexte, à Najat Vallaud-Belkacem, Ministre des Droits des Femmes, tous ses encouragements pour faire vivre et donner un souffle fort à l'interministérialité prévue depuis 1982 ! Elle trouvera dans Le Planning Familial, fort de son expérience, de son analyse politique construites par sa pratique de terrain, un allié exigeant dans cette mission.**

#### **Contacts :**

Marie Pierre Martinet, secrétaire générale # 06 70 19 83 48





## **Lutte contre les discriminations et violences liées au genre et à l'orientation sexuelle : Le Planning Familial soutient le projet de solidarité internationale « Foot for love »**

Le Planning Familial rappelait le 17 mai dernier à l'occasion de la journée internationale de lutte contre l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie, l'augmentation préoccupante d'actes lesbophobes notamment dans l'espace public.

Le Planning Familial milite au quotidien pour combattre les inégalités, discriminations et les violences liées à la naturalisation de la différence des sexes notamment dans ses interventions auprès des jeunes en s'appuyant sur l'analyse de genre.

**Il ne conçoit pas son action sans l'inscrire dans une dimension plus globale de solidarité avec les femmes du monde entier.** C'est cette logique qui a prévalu dans son soutien actif au projet de solidarité internationale « Foot for love ».

Initié et porté par « Les dégommeuses », ce projet vise à permettre au « Thokozani Football Club » (TFC), équipe de footballeuses lesbiennes issues d'un *township* de Durban de participer au tournoi international « Be yourself » qui se tiendra au Parc des Princes le 24 juin. Plus largement, leur venue sera l'occasion d'actions et de débats autour des violences et discriminations lesbophobes comme du sexisme dans le sport. Des femmes de la délégation, victimes de crimes du fait de leur orientation sexuelle, témoigneront de leur parcours.

Thokozani Qwabe, footballeuse lesbienne assassinée en 2007 en raison de son orientation sexuelle a donné son nom au TFC. Créé par Zanele Muholi, photographe et militante des droits des femmes et des homosexuels en Afrique du Sud, le club s'inscrit dans une démarche de soutien communautaire, d'épanouissement par le sport et de lutte contre les discriminations lesbophobes par la visibilité.

La province du Kwa-Zulu Natal (Durban) d'une grande pauvreté dont est issue le TFC se caractérise par une très forte prévalence du VIH et une exposition très élevée des femmes et des homosexuelLes aux violences dont les viols correctifs.

**Pas plus ailleurs qu'ici, ces violences sont acceptables ou tolérables. La marche lesbienne du 29 juin et la marche des fiertés le lendemain seront, une fois encore, l'occasion de les dénoncer.**

*En savoir plus sur le projet et le programme : <http://www.kisskissbankbank.com/foot-for-love/>*

### **Contacts :**

Marie Pierre Martinet, secrétaire générale # 06 70 19 83 48





## **La contraception d'urgence : une affaire de filles et... de garçons !**

**L'INPES démarre demain une campagne nationale « Et si on parlait de contraception d'urgence ? ».**

Si celle-ci s'inscrit dans la continuité des campagnes menées pour l'accès à la contraception de son choix pour toutes et tous, la contraception d'urgence rencontre toujours de nombreux freins à sa diffusion, par manque d'informations ou due à la réticence de certains professionnels...

Il faut donc inlassablement faire et refaire l'information sur les différentes contraceptions d'urgence, les modalités d'accès auprès de tous les publics et tous les professionnels, au cœur de ces modalités d'accès.

Cette campagne est donc pour Le Planning Familial l'occasion de rappeler que la contraception d'urgence :

- C'est un « comprimé » ou la pose d'un DIU (stérilet)
- Qu'elle est gratuite, sous les deux formes, pour toute personne mineure en centre de planification et au Planning Familial
- Qu'elle est gratuite, pour toute personne mineure, uniquement sous la forme « comprimé » en pharmacie et pour les jeunes scolarisés auprès des infirmières scolaires du second degré

Si la contraception d'urgence concerne d'abord les femmes et les filles, Le Planning Familial souligne que c'est en impliquant autant les femmes que les hommes dans l'information sur les contraceptions que l'on permettra à chacun, chacune de maîtriser sa fécondité.

Faciliter l'accès à toutes les formes de contraception, permettre le remboursement de toutes les formes de contraception est la seule façon pour toute personne, femme ou homme, d'exercer le droit fondamental de pouvoir choisir d'avoir ou pas un enfant, de dissocier la sexualité de la reproduction.

**L'accessibilité de toutes et tous à l'ensemble des méthodes contraceptives est seule garante du réel choix contraceptif sans discriminations de ressources**

**Le Planning Familial persiste donc dans sa demande du remboursement de toutes les méthodes de contraception et de contraception d'urgence.**

**Contacts :**

Marie Pierre Martinet, secrétaire générale # 06 70 19 83 48



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

27 juin 2012

### **Le Conseil d'Etat dans l'incapacité de juger l'application ou pas de la loi de 2001 (contraception, éducation à la sexualité et IVG) ?**

En janvier 2011, l'ANCIC, la CADAC et Le Planning Familial déposaient un recours gracieux pour non application de la loi 2001 sur l'IVG, la contraception, et l'éducation à la sexualité auprès du Premier Ministre alors en exercice, François Fillon.

La décision implicite de rejet résultant du silence gardé par le Premier Ministre a donc conduit les associations à déposer un recours contentieux près du Conseil d'Etat visant à faire appliquer en droits et dans les faits les dispositions législatives et réglementaires relatives à la loi du 4 juillet 2011 portant sur l'accès à la contraception, l'avortement et l'éducation à la sexualité.

En effet, face aux multiples traductions concrètes et précises de la non application de cette loi, malgré les saisies des différents ministères sur ces sujets, malgré le rapport 2010 de l'IGAS sur l'application de la loi de 2001, force est de constater qu'à ce jour, le principe d'égalité devant le service public et le principe de continuité dudit, sur l'ensemble du territoire, n'est pas respecté.

Ces trois aspects de la loi 2001 (contraception, avortement et éducation à la sexualité) sont pourtant bel et bien des composants de « *la protection de la santé* » garantie dans le préambule de la constitution de 1946.

**Selon le rapporteur public, Le Conseil d'Etat devrait s'estimer dans l'incapacité de faire son office, considérant les éléments déclinés trop généraux et imprécis. Réponse définitive avec la publication de l'arrêt.**

Les associations requérantes notent que le rapporteur public propose au Conseil d'Etat de ne pas se prononcer sur le fond mais sur la forme de la requête.

Elles se demandent toutefois quel devrait être le degré de précision supérieur attendu pour que leur requête soit retenue face aux multiples exemples de non application ou de détournement de la loi qu'elles constatent sur le terrain et rapportés aux juges.

**Alors que l'Europe est traversée par de multiples remises en cause des services de planification, d'information à la contraception et à l'avortement, Le Planning Familial, l'ANCIC et la CADAC souhaitent instamment que la France ne vienne pas rejoindre la liste des pays où les droits des femmes sont les plus bafoués.**

**Est-il utile de rappeler que les femmes ont obtenu le droit à disposer de leur corps par des luttes acharnées, droit reconnu comme un droit fondamental par l'ONU depuis 1994.**

#### **Contacts presse :**

**Ancic** – Sophie Eyraud # 06 47 15 19 14

**Cadac** - Maya Surduts # 06 07 48 71 83

**Le Planning Familial** - Danielle Gaudry # 06 60 95 50 77 / Marie-Pierre Martinet # 06 70 19 83 48

## Oui, on peut être féministe et contre la pénalisation des clients !

Le discours abolitionniste qui prévaut aujourd'hui, largement repris dans la presse, ne signifie plus l'abolition de la réglementation de la prostitution mais la suppression pure et simple de la prostitution.

Or ce discours hautement symbolique n'apporte aucune réponse ni aux causes du système prostitueur ni aux personnes en situation de prostitution. Au contraire, et l'on ne peut purement et simplement décréter du jour au lendemain la fin de la prostitution !

La prostitution se développe aujourd'hui du fait des conditions d'injustices économiques croissantes, notamment l'écart croissant entre riches et pauvres, et de l'impact désastreux sur les conditions de vie des femmes, toujours en première ligne. La prostitution est l'un des aspects de cette injustice économique sur la forme exaspérée du terreau des rapports de domination du masculin sur le féminin.

Les politiques successives mises en place pour enrayer les systèmes d'exploitation sexuelle ne protègent pas les victimes voire les fragilisent un peu plus : très peu de condamnations de proxénètes, surexposition des personnes prostituées... Et si les femmes sont incitées à dénoncer leur proxénète, elles ne bénéficient pas des protections et des droits promis en échange.

La répression par le délit de racolage passif, rétabli dans le cadre de la loi de sécurité intérieure de 2003 a fait la preuve de ses effets délétères sur les conditions de vie des personnes qu'elle est censée protéger. Leur relégation loin des centres villes, leur exposition plus grande aux violences, l'augmentation des risques de contracter des maladies infectieuses faute d'accès aux associations et aux outils de prévention ne met absolument pas en péril les réseaux de proxénétisme.

La pénalisation des clients procède de cette même illusion. Comment peut-on imaginer régler par la répression des situations qui relèvent des conditions économiques et des rapports sociaux de sexe ? Tout au plus, parvient-on à invisibiliser le phénomène ou à le déplacer géographiquement.

Le Planning Familial, en tant que mouvement féministe, replace la prostitution dans ce continuum de la domination masculine et à ce titre, lutte contre les violences de genre. Les alternatives qu'il propose visent, dans toute la société, à prendre en compte les rapports de domination, à lutter contre les inégalités femmes/hommes et à développer l'éducation sexualisée pour construire d'autres représentations du masculin et du féminin.

Fidèle à son engagement de mouvement d'éducation populaire, il agit pour que la parole des personnes concernées soit prise en compte pour, avec elles, refuser la discrimination subie dans l'application des lois sur les violences sexuelles, d'agression, de voies de fait et de harcèlement.

L'Etat doit sortir de la posture répressive qui est la sienne depuis trop longtemps pour jouer son rôle de protecteur en garantissant aux personnes en situation de prostitution, les droits sociaux communs à tous, en mettant en place des aides réelles pour celles qui veulent se sortir du système prostitutionnel. A ce jour, c'est loin d'être le cas !

**Pour Le Planning Familial, cela n'épuise évidemment pas le travail global à mener contre ce système d'exploitation des êtres humains qu'est la prostitution pour peu que l'on sorte de l'opposition sclérosante entre abolitionnisme et réglementarisme, dans une impasse moralisante. Tout au moins ouvrons ce débat en inscrivant, comme le suggère le sociologue Lilian Mathieu, la prostitution en tant que question sociale et économique.**

### Contacts :

Carine Favier, Présidente # 06 88 52 09 10 / Marie Pierre Martinet, secrétaire générale # 06 70 19 83 48



## **12/09/12 Journée mondiale de promotion du préservatif féminin\***

**Mal aimé, peu connu, il fait peur, serait trop grand, cher et on le trouve difficilement et en plus il serait moche...**

**Pourtant, il a tout d'une grande méthode de contraception et de protection des IST et du VIH/Sida efficace :**

- \* C'est la seule méthode contrôlée par les femmes offrant cette double protection.
- \* Mis en place jusqu'à 8 heures avant ou quelques minutes avant le rapport sexuel, il permet de ne pas interrompre les préliminaires et peut même parfois, selon les femmes grâce à son anneau extérieur, contribuer au plaisir féminin par la stimulation du clitoris.

### **Pas que pour les filles !**

Au-delà, il renforce la possibilité de négocier de nouvelles stratégies de prévention et permet d'appréhender différemment les rapports femmes/hommes. Selon les retours des expériences de terrain, les femmes qui ont négocié cette protection avec leur partenaire n'ont peu ou pas besoin de la renégocier ensuite contrairement à ce qui se passe avec le préservatif masculin

Cette gaine en polyuréthane est également une excellente alternative au préservatif masculin en cas d'allergie au latex par exemple, il est même considéré comme plus « confortable » !

Quelle que soit sa sexualité ou son identité sexuelle, le préservatif féminin appelé aussi « fémidon » peut se substituer au préservatif masculin... sans lubrification supplémentaire !

**1 préservatif féminin fabriqué pour 420 préservatifs masculins !** (*chiffre FNUAP 2005 : 25 millions pour 10,5 milliards*)

Malgré tous ses atouts, le fémidon soulève assez peu d'enthousiasme. Contrairement à son alter-égo masculin, très peu de campagnes en font la promotion et les recherches pour en élargir la gamme sont limitées et ce, alors que la demande et les besoins existent. Cela interroge sur les représentations plus symboliques vis-à-vis d'un moyen protection pouvant être à l'initiative et à l'usage des femmes.

Face à la féminisation de la pandémie du Sida (51% des personnes infectées sont des femmes) et alors que le Sommet sur la planification familiale de Londres en juillet a rappelé les enjeux de l'accès à la contraception face aux besoins non couverts en particulier en Afrique Subsaharienne, cette journée de mobilisation autour du préservatif féminin est l'opportunité de rappeler à l'ensemble des donateurs, responsables politiques ou de programmes de développement l'importance de faciliter l'accès au préservatif féminin.

**En faire la promotion, c'est favoriser son utilisation et répondre aux besoins ; répondre aux besoins, c'est diminuer les coûts de production ; baisser les coûts, c'est en favoriser l'accès ! Qu'attendons-nous ?  
A essayer sans modération !**

\* A l'initiative de la National Female Condom Coalition [www.nationalfccoalition.org/](http://www.nationalfccoalition.org/)

#### **Contact presse:**

Marie Pierre Martinet, secrétaire générale # 01 48 07 81 00 # 06 70 19 83 48



COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
19 septembre 2012

## Quand le travail en réseau permet de lutter contre les violences de genre : l'exemple de la lutte contre les Mariages Forcés

Séminaire d'échanges organisé par Le Planning Familial le **21 septembre 2012** de 13h30 à 18h, Paris Mairie du 2<sup>ème</sup> arrondissement<sup>1</sup>.

Fort de sa pratique de terrain, Le Planning Familial a développé en 2009, dans le cadre d'un programme sur 3 ans financé par le Fond d'Intégration Européen et le Service des Droits des Femmes et de l'Égalité, des réseaux de lutte contre les mariages forcés.

L'approche interdisciplinaire choisie s'appuie sur une analyse des rapports sociaux de sexes. Elle permet, au coeur des territoires et via les partenariats développés, de répondre autant que possible aux situations vécues par les personnes.

En effet, l'accompagnement de ces personnes confrontées aux violences familiales exercées par les proches et le conjoint imposé passe par un renforcement de leurs capacités dans un parcours difficile à entreprendre. S'opposer au choix des proches expose ces jeunes filles (très majoritairement concernées), a minima, aux menaces, chantage et pressions permanentes ; étant elles-mêmes dans un conflit de loyauté vis-à-vis de leur propre famille.

Deux tables rondes feront la part belle au partage d'expériences et de pratiques des associations du Planning Familial et de leurs partenaires.

**Les différentEs intervenantEs témoigneront de l'apport de cette approche interdisciplinaire tant sur la perception et l'analyse des professionnels sur les mariages forcés que sur l'appui que procure le fonctionnement de ces réseaux aux personnes victimes de ces violences.**

**Contact presse:**

Marie Pierre Martinet, secrétaire générale # 01 48 07 81 00 # 06 70 19 83 48



<sup>1</sup> Entrée libre dans la limite des places disponibles, inscription obligatoire par mail : [communication@planning-familial.org](mailto:communication@planning-familial.org)



## **26 et 28 septembre 2012, journées internationales pour la maîtrise de la fécondité et le droit de choisir d'être mère... ou pas.**

**26 septembre 2012, journée mondiale de la contraception ; 28 septembre, journée internationale d'actions pour l'accès à l'avortement. Deux facettes d'un seul et même droit, celui du choix des femmes, de leur autonomie et de leurs droits à la maîtrise de leur fécondité ! Des droits fondamentaux et universels ? Vraiment ?**

**Pour Le Planning Familial ces droits sont indissociables**, c'est le choix des femmes à maîtriser leur fécondité, à décider d'être enceintes ou pas, mères ou pas.

En France, grâce aux luttes menées, l'accès à la contraception et à l'avortement est légal mais l'injonction de réussite contraceptive vire au tabou absolu pour l'avortement. En témoignent la culpabilisation de celles « échouant » à cette injonction et qui décident de ne pas poursuivre leur grossesse !

**Une hypocrisie internationale.** 215 millions de femmes dans les pays en voies de développement n'ont toujours pas accès aux services de planification familiale et une femme meurt toutes les 8 minutes des suites d'un avortement clandestin faute d'un accès aisé à la contraception et à un avortement sûr et légal.

**Les textes ne manquent pourtant pas !** De la conférence du Caire en 1994 aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), tous les textes, toutes les déclarations reconnaissent l'importance pour les femmes d'accéder aux services de planification familiale et à l'avortement de manière sûre et légale. De l'ONU en 1999, pour qui « *l'interdiction de l'avortement viole les droits de la personne humaine. Le droit au libre choix doit sauver des vies* » au Parlement de l'Union Européenne déclarant en mars 2011 que « *l'Union européenne et les États Membres doivent garantir aux femmes un accès aisé aux moyens de contraception ainsi que le droit à un avortement sûr* » **mais rien ne bouge vraiment.**

**Et en France, en Europe et dans le monde, les droits des femmes à disposer de leur corps sont toujours malmenés.** La loi de 2001 française n'est pas vraiment appliquée: éducation à la sexualité laissée au bon vouloir des équipes éducatives, accès à la contraception temporaire ou définitive très mal remboursée ou refusée, manque de lieux d'accueil pour les jeunes sur les territoires... Quant à l'avortement, les restructurations hospitalières réduisent comme « neige au soleil » les possibilités d'accès aux centres IVG... Une liste de dysfonctionnements trop longue pour notre pays qui vient de se doter d'un Ministère des Droits des femmes et qui se veut progressiste !

La Pologne, l'Irlande et Malte interdisent toujours l'avortement ; l'Espagne, la Hongrie, la Russie, la Suisse envisagent d'en restreindre l'accès ou de ne plus le rembourser. Aux USA comme en Europe, les anti-choix veulent renforcer la clause de conscience, prônent l'abstinence, attaquent les centres pratiquant les avortements ou font voter la reconnaissance du fœtus comme personne juridique... **De nombreuses femmes migrent alors dans l'indifférence générale pour mettre fin à une grossesse non voulue mais elles le paient au prix fort !**

Ces freins, obstacles, tabous et régressions autour de la sexualité des femmes, des hommes et particulièrement celle des jeunes cachent mal la difficulté de nos sociétés à reconnaître ce droit aux femmes de choisir quand et si elles veulent devenir mères.

**Garantir à toutes et tous information, choix, droit, et accès en toute sécurité et sans jugement à toutes les méthodes de contraception et à l'avortement, ici et là-bas est un combat universel ! Les droits sexuels sont des droits fondamentaux et au-delà d'une question prioritaire de santé publique, il s'agit bien d'autonomie, de liberté, d'indépendance, dans le respect des différences.**

**Ce combat, Le Planning Familial le poursuit en France, en Europe et dans le monde avec l'IPPF et ses associations partenaires pour que s'appliquent enfin ces droits fondamentaux pour les femmes et les hommes partout et dans tous les pays, où qu'ils soient !**



## **L'Égalité des droits pour toutes et tous n'est pas négociable !**

**Le Planning Familial, lors de son 28<sup>ème</sup> Congrès les 19, 20 et 21 octobre a tenu à réaffirmer son engagement pour une égalité de droits pour toutes et tous, et déplore l'intrusion du religieux dans le débat et les amalgames scandaleux que certains n'hésitent pas à faire. Ci-dessous la motion adoptée.**

Neuf ans après le Pacte Civil de Solidarité (PACS) adopté à l'arrachée après beaucoup de guerres d'experts, de mobilisations sociales et d'un marathon parlementaire très conflictuel, les couples homosexuels-les attendent avec impatience les mesures ouvrant droit au mariage et à la parentalité pour les couples du même sexe.

Car la question de la légitimité et de la capacité d'un couple homosexuel-le à être parent fait débat actuellement dans la société. Ceux et celles qui s'y opposent y voient une désagrégation de la famille et un risque pour l'équilibre psychologique des enfants. Pourtant la capacité à être parent ne dépend pas de l'orientation sexuelle et même si ces familles n'ont pas d'existence juridique, on estime le nombre d'enfants vivant dans des familles homoparentales à près de 300 000.

Le texte de loi doit être présenté fin octobre au Conseil des Ministres. Comme prévu, le projet de loi prévoit l'ouverture du mariage pour les couples de même sexe, via l'article 143 du code civil, rédigé ainsi : « *Le mariage est contracté par deux personnes de sexe différent ou de même sexe* ». Cette ouverture permet d'instaurer aussi le droit à l'adoption pour les couples homosexuels-les qui seront mariés-es (adoption simple ou plénière). Les références essentialistes et hétérosexuelles du code civil sont enfin gommées on ne parlera plus de l' « *homme* » et la « *femme* », le « *père* » et la « *mère* » deviennent « *époux* » et « *parents* ».

Si nous partageons l'avancée de ce projet nous nous indignons de l'abandon d'une promesse forte de campagne de François Hollande : l'accès à la procréation médicalement assistée (PMA). Cette aide est aujourd'hui uniquement réservée aux couples hétérosexuels. Les couples lesbiens sont ainsi obligés d'aller à l'étranger entraînant de fait une inégalité sociale d'accès à la parentalité.

Par ailleurs nous soutenons la demande des associations homoparentales de « présomption de parenté » pour l'enfant né dans un couple marié, aujourd'hui absente du texte et qui garantit, comme la « présomption de paternité » dans les couples hétérosexuels, la reconnaissance de la filiation.

Enfin, l'avant-projet ne prévoit aucune réflexion sur les familles fondées en-dehors du cadre strict du mariage. Quid de l'adoption par les couples pacsés ou en concubinage ?

### **Le Planning Familial réunit lors de son 28<sup>ème</sup> Congrès**

- \* **Déplore l'intrusion du religieux dans le débat et les amalgames : non l'homosexualité et l'homoparentalité ne peuvent pas être comparées à la pédophilie, la polygamie ou l'inceste !**
- \* **Combat la hiérarchie dans les sexualités qui s'appuie sur la norme hétérosexuelle**
- \* **Soutient l'ouverture des droits au mariage et à l'adoption pour les couples homosexuels-les mariés, pacsés ou en concubinage, ainsi qu'à la PMA pour les lesbiennes**

## **Non, le prochain commissaire européen à la santé ne peut pas être opposé aux droits sexuels & aux droits des femmes !**

**L'Union Européenne se prépare à élire le futur commissaire européen à la santé en remplacement de John Dalli. Le gouvernement Maltais a proposé M. Tonio Borg à la tête de cette commission.**

Pour Le Planning Familial, à l'instar de nombreuses ONG européennes, l'Europe ne peut se permettre une telle dérive. En effet, M. Tonio Borg, membre du parti nationaliste maltais, est connu pour ses prises de position ultra conservatrices sur les droits des femmes, l'avortement, le divorce et l'homosexualité.

Ancien ministre de la justice et l'intérieur, il fait partie des 11 députés opposés au divorce en 2011, a soutenu le changement constitutionnel maltais pour la reconnaissance de la vie dès la conception avec des positions très dures en direction des femmes ayant recours à l'avortement, le refusant même en cas de malformations graves du fœtus. Quant à l'homosexualité, il s'y oppose publiquement avec la plus grande vigueur !

Comment imaginer qu'une commission dont les missions touchent à la santé publique, avec l'accès aux soins, la discrimination face aux soins de santé; les populations à risque, la recherche en santé, les inégalités de santé vécues par les mères ou les homosexuels, la contraception, les maladies sexuellement transmissibles et les campagnes de prévention et de santé ou l'accès à l'éducation puissent être confiés à la frange la plus réactionnaire de l'Europe ?

Les parlementaires européens et les gouvernements ne doivent pas se laisser abuser par :

- l'affirmation que ses positions sont relatives au seul contexte maltais car au-delà de la santé et des soins, il s'agit du ton des orientations politiques sur des sujets sociétaux donné par l'Union aux Etats membres
- son approbation de la charte des droits fondamentaux car les droits sexuels et reproductifs n'y sont pas explicitement intégrés !
- la théorie du complot invoqué par ses défenseurs, manipulant les ONG et parlementaires.

Lors de son audition le 13 novembre par les responsables des groupes politiques, M. Tonio Borg a affirmé qu'il n'abandonnerait pas ses positions. En dépit des concessions faites hier sur les droits LGBT, M. Borg peut penser ce qu'il veut en tant que personne, pour autant son élection à la tête de la commission signifie donner aux mouvements conservateurs et rétrogrades une tribune à l'opposé de ce à quoi nous aspirons, en tant que citoyenNEs, pour les peuples européens.

**Le Planning Familial alerte donc avec la plus grande énergie l'ensemble des parlementaires européens français, au-delà des clivages politiques, à prendre leurs responsabilités, pour qu'ils s'opposent fermement à la présence de M. Borg à la tête de la commission lors du vote qui aura lieu prochainement. Le Planning Familial les invite également à discuter avec leurs homologues étrangers sur les conséquences d'une telle élection**

**Le Planning Familial alerte également les parlementaires français et notre gouvernement sur les conséquences de l'application en droit français des directives proposées en cas d'élection de M. Borg et ce, même si la santé reste une compétence des Etats.**

**Contact presse :** Marie Pierre Martinet, secrétaire générale # 01 48 07 81 00 # 06 70 19 83 48



Sous embargo jusqu'au 14 novembre 2012 13h00 (12h GMT)

## **Rapport de l'UNFPA<sup>i</sup> 2012 sur la planification familiale : « oui au choix, non au hasard »**

**Contrairement à l'adage, le hasard ne fait pas bien les choses.**

**Le rapport de l'UNFPA « Etat de la population mondiale 2012 » rendu public aujourd'hui rappelle, chiffres à l'appui, combien l'accès aux services et produits de la planification familiale est un enjeu essentiel pour permettre à toutes les femmes dans le monde d'exercer leurs droits propres en matière de santé sexuelle.**

D'année en année, le constat est le même, la santé sexuelle et reproductive – selon le terme consacré- est et reste le parent pauvre des politiques de développement, les femmes et les filles en étant les grandes oubliées !

Le contexte international, la montée des conservatismes et la crise économique ne doivent ni justifier ni freiner les initiatives et mesures en faveur de l'accès aux services de planification et aux produits contraceptifs, permettant à chaque personne d'exercer ce droit de choisir.

En effet, tous les adultes, tous les adolescents, tous les jeunes sans distinction de sexe, de statut social ou de lieux de résidence, doivent pouvoir décider librement et de manière responsable si, quand et combien ils souhaitent d'enfants.

Face aux 80 millions de grossesses non souhaitées dont 50% se termineront par un avortement clandestin aux conséquences sanitaires dramatiques pour les femmes ; face aux 222 millions de femmes qui n'ont pas accès aux informations, services et produits de planification familiale, seuls une volonté politique réaffirmée et des apports financiers conséquents permettront à toutes et à tous d'exercer ces droits.

Comment expliquer l'absence d'avancées, si ce n'est par le refus d'un changement de la place des femmes dans la société ? On sait pourtant que la planification familiale permet de réduire la mortalité maternelle et infantile, d'améliorer l'accès aux études des filles et de lutter contre la pauvreté et que cela bénéficie à toute la communauté.

Il manque aujourd'hui 3,5 milliards de dollars par an (sur les 8,1 estimés) pour couvrir ces besoins avec une démographie croissante de plus de 120 millions de femmes et de filles d'ici 2020.

**Face à l'alerte lancée par l'UNFPA, Le Planning Familial demande donc au gouvernement français, de :**

- **développer plus encore son soutien financier aux politiques et projets de développement prenant en compte l'approche de genre et la planification familiale**
- **promouvoir le droit à la planification familiale et l'accès à l'avortement par des prises de position publiques fortes dans les instances internationales et par tous les moyens diplomatiques à sa disposition**
- **lutter fermement et sans relâche contre les obstacles idéologiques, économiques, sociaux, logistiques et financiers**

**Le Planning Familial réaffirme à cette occasion que l'accès à l'information, à l'éducation à la sexualité pour les filles et les garçons y compris dans une perspective de déconstruction des rapports sociaux de sexes, au Nord comme au Sud, ici comme ailleurs doit être considéré comme un droit fondamental.**

**Contact presse :** Marie Pierre Martinet, secrétaire générale # 01 48 07 81 00 # 06 70 19 83 48

<sup>i</sup> Fonds des Nations Unies pour la population

## LETTRE OUVERTE LE 20 NOVEMBRE 2012

A l'initiative du Planning Familial, et dans le cadre de l'appel à mobilisation européenne pour le 21 novembre lancé par des associations irlandaises de défense des droits des femmes, la lettre ouverte signée par 27 organisations, ci-dessous reproduite, a été adressé à Monsieur l'Ambassadeur d'Irlande à Paris.

*Ambassade d'Irlande  
Paris, le 20 novembre 2012*

*Monsieur l'Ambassadeur,*

*Nous, organisations de la société civile, vous écrivons pour vous exprimer notre consternation à propos de la mort récente de Savita Halappanavar, suite au refus de l'hôpital universitaire de Galway de répondre à sa demande d'interruption de sa grossesse. Cette affaire tragique démontre une fois encore que l'interdiction de l'avortement en Irlande est non seulement une atteinte à l'autonomie des femmes, mais qu'elle conduit à des souffrances inacceptables et même à la mort.*

*La situation de Savita Halappanavar fournit la preuve la plus évidente que les lois qui n'autorisent l'avortement que pour sauver la vie d'une femme, telle que la loi irlandaise le prévoit, sont médicalement inefficaces et éthiquement inacceptables. Il existe de nombreuses situations cliniques dans lesquelles un risque grave pour la santé d'une femme enceinte peut devenir un risque pour sa vie. Retarder l'adoption de mesures d'urgence ne fait qu'augmenter ce risque. Les médecins devraient au minimum être habilités par la loi à intervenir pour des raisons de risque pour la vie et pour la santé de la femme.*

*Vous n'êtes pas sans savoir que la Cour Européenne des Droits de l'Homme, ainsi qu'un certain nombre d'organismes des Droits Humains des Nations Unies, ont appelé le gouvernement irlandais à mettre sa législation sur l'avortement en conformité avec les normes internationales des droits de l'Homme. Si ces appels avaient été entendus, le décès de Savita Halappanavar aurait pu être évité.*

*Avec la mort de Savita Halappanavar, l'Irlande rejoint les rangs des pays du monde où l'avortement est refusé aux femmes et conduit à leur mort.*

*Nous demandons instamment à votre gouvernement de prendre des mesures urgentes et décisives pour réformer la législation sur l'avortement, non seulement pour des raisons de santé publique mais aussi parce que l'avortement est un droit fondamental des femmes à disposer de leur corps.*

*Nous vous prions de recevoir, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de notre très haute considération.*

### Liste des organisations signataires :

Association Nationale des Sages-Femmes Orthogénistes (ANSFO) / Adh'Elles - Maison des associations/ Association nationale des études féministes (ANEF) / Association « Si les femmes comptaient » / Citoyennes Maintenant / Collectif des Associations pour le Droit à l'Avortement et la Contraception (CADAC) / Collectif National des Droits des Femmes (CNDF) / Collectif de Pratiques et de Réflexions Féministes « Ruptures » / Collectif Tenon / Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes (CLEF) / Coordination Liégeoise de la Marche Mondiale / Conseil National des Associations Familiales Laïques (CNAFAL) / Commission Droits des femmes/Féminisme du Parti communiste / Femmes Solidaires / Femmes libres – Radio Libertaire / Fédération des Centres de Planning Familial des Femmes Prévoyantes Socialistes / Le Planning Familial / lesbiennes of Colors (LOCs) / Maison des Femmes de Montreuil / Marche Mondiale des Femmes – Section française / Mouvement Jeunes Femmes / Osez le Féminisme ! / Parti de Gauche / Réseau féministe Ruptures / Réseau « Encore féministes ! » / SOS Sexisme / Socialisme et Féminisme

## **25/11-Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes : la société doit reconnaître la légitimité de ce combat**

Années après années, journées après journées, les violences envers les femmes sont toujours aussi prégnantes et les résultats tardent à venir.

Certes les moyens financiers ne sont pas à la hauteur des besoins et il est grand temps de prendre la mesure des efforts à faire dans le domaine de l'hébergement, de la formation des professionnels et de la prévention. Mais est-ce suffisant ?

Pourquoi nos sociétés, malgré les plans triennaux, campagnes et lois peinent-elles tant à lutter contre les agressions et violences sexuelles, psychologiques ou verbales à l'encontre des femmes quand ce ne sont pas des crimes commis ?

La réponse est dans l'incapacité à sortir de la seule -mais essentielle- responsabilité individuelle des auteurs pour enfin considérer la responsabilité collective de sociétés toujours fondées sur des relations inégalitaires entre les sexes, sur la domination du masculin sur le féminin. C'est un construit social qui a des conséquences sur les comportements individuels, sur les rapports sociaux et politiques.

Il faut donc en tirer les conséquences. Il est indispensable d'accompagner les personnes victimes, de punir les auteurs de violences et de leur proposer des espaces de réflexion mais il est aussi grand temps de considérer que cette lutte contre les violences faites aux femmes doit aller au-delà de « l'homme auteur de violences et responsable de ses actes et des femmes réduites au seul statut de victimes » et ne peut faire l'économie d'une politique globale d'égalité entre les femmes et les hommes.

La lutte contre les violences passe donc par cette politique globale cohérente coordonnée qui doit s'exercer dès le plus jeune âge sur la place des filles et des garçons, les assignations au masculin et au féminin dans nos sociétés mais aussi par la formation des personnels de l'éducation, de l'animation, de la justice, de la police ; l'accompagnement des personnes victimes ; la prise en charge et le suivi des auteurs.

**Nos sociétés se grandiraient à reconnaître, dans la vie personnelle, professionnelle ou politique, la légitimité des femmes à refuser propos, attitudes et violences en raison de leur sexe portant atteinte à leur intégrité et à être entendues lors de leur saisie des juridictions appropriées.**

### **Contacts presse :**

Danièle Lanssade, bureau national # 06 11 76 07 30

Marie Pierre Martinet, secrétaire générale # 01 48 07 81 00 # 06 70 19 83 48

## 1/12 - Journée internationale de lutte contre le Sida

### **Zéro pointé quant à la prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans la lutte contre la pandémie !**

La déclaration de clôture de « AIDS 2012 » en juillet à Washington DC n'a pas fait la part belle aux enjeux de prévention ou de prise en charge concernant les femmes. **Seul l'accès généralisé à la prévention mère enfant est cité les concernant. Cela confirme que les femmes restent vues sous le prisme de leur fonction de mère, constituant un véritable scandale dans un contexte de féminisation de l'épidémie.**

Le rapport d'ONU SIDA 2012 fait état d'une baisse de 20% de nouvelles contaminations depuis 2001, mais les taux d'infection chez les jeunes femmes de 15 à 24 ans sont deux fois plus élevés que chez les hommes d'une même classe d'âge et 63% des jeunes vivant avec le VIH sont des jeunes femmes. **Le VIH est la principale cause de décès des femmes en âge de procréer !** Alors que l'épidémie de Sida se nourrit des inégalités femmes/hommes et des violences à l'encontre des femmes, **aucune mobilisation pour faire avancer leurs droits** tant politiques, économiques que sociaux ou pour faire reculer les violences **n'est inscrite à l'agenda des organisations internationales ou dans les politiques publiques de lutte contre le Sida au niveau national comme international.**

Pourtant, **depuis 20 ans, l'expérience de la lutte contre le Sida a montré le lien fort entre statut social et exposition au risque.** La lutte contre la pénalisation de l'homosexualité, la répression de la prostitution ou de l'usage de drogue, font partie des combats connus comme indispensables à la lutte contre les contaminations et pour améliorer la prise en charge.

Deux poids deux mesures donc qui signifient que **l'amélioration du statut social des femmes et le combat pour l'égalité ne sont pas à l'ordre du jour ! Deux poids deux mesures également sur l'investissement de la recherche et des politiques publiques !**

**Quelles alternatives sont offertes aux femmes concernant les outils de prévention ?** Selon les résultats de l'essai Caprisa, l'utilisation d'un gel microbicide permettrait la diminution de la transmission de 39 à 50% selon l'observance. Pourquoi aucune réflexion n'est-elle donc engagée sur l'utilisation de cet outil de prévention notamment dans des situations d'exposition particulièrement forte pour les femmes, comme c'est le cas pour d'autres outils de prévention ? Est-ce que les femmes, si les résultats intéressants se confirment, pourront voir un accès rapide et facilité à l'anneau vaginal + antiviral ?

**Quels liens sont-ils faits entre contraception et VIH pour les femmes en général et les femmes séropositives en particulier ?** Certains essais font état d'un risque d'augmentation de la contamination au VIH pour les femmes et de l'augmentation de la transmission pour les femmes séropositives sous contraceptif injectable amenant l'OMS à proposer à ces femmes d'utiliser, en plus de cette contraception, un préservatif. Outre que cette recommandation a de fortes chances de rester lettre morte, **aucune mobilisation n'est lancée pour que soient menées très vite des études complémentaires** validant ou invalidant cette hypothèse forte. En attendant, **les femmes doivent être informées et avoir accès à d'autres méthodes de contraception pour un réel choix.**

#### **Prise en charge, le compte n'y est toujours pas !**

Dans la plupart des essais cliniques, la sous-représentation des femmes ne permet pas de disposer de données suffisantes sur l'existence d'effets indésirables spécifiques aux femmes. Le Planning Familial fait sien le plaidoyer d'Act-Up auprès de Marisol Touraine, "pour la parité dans les essais soumis à autorisation de l'ANSM" (Agence Nationale de Sécurité Médicale).

**Non seulement les femmes doivent avoir accès à l'information, à des outils de prévention, au dépistage, au traitement mais elles doivent également être partie prenante des orientations et des décisions prises. Il faut mettre à l'agenda national et international les besoins des femmes quel que soit leur statut ! Il y a urgence.**

#### **Contacts presse :**

Carine Favier, présidente # 06 88 52 09 10

Marie-Pierre Martinet, secrétaire générale # 01 48 07 81 00 # 06 70 19 83 48

## Pourquoi nous défendons le mariage entre personnes de même sexe et serons Dimanche dans la rue (même si le mariage ne nous fait pas rêver !)

Le déferlement de propos et arguments haineux, méprisants et autres procès à l'encontre des homosexuels-les ne cesse de nous surprendre tant il révèle des amalgames proprement révoltants. Ils témoignent, dans un contexte social où les enjeux de l'égalité entre femmes et hommes, entre homosexuels-les et hétérosexuels-les sont enfin sur le devant de la scène, de la difficulté à penser la société en termes d'égalité des droits et non de hiérarchisation de valeur des individus qui la composent.

En refusant aux personnes de même sexe ce droit au mariage, les opposants font ce pas de côté considérant, voir justifiant, cette inégalité d'accès aux droits comme une réponse à une sexualité différente vue comme un danger au regard de la norme hétérosexuelle.

Car en attribuant à l'hétérosexualité, le monopole de la sexualité légitime, on justifie par avance, une inégalité des sexes et des sexualités stigmatisant et renvoyant à la marge de la société toutes celles et ceux qui ne la respecteraient pas.

Mais au-delà du mariage – qui rappelons-le- n'est que civil dans notre République, se pose le deuxième volet de cette injonction : la légitimité et la capacité d'un couple homosexuel à être parent au nom du besoin qu'aurait un enfant d'un père et d'une mère. Celles et ceux qui s'y opposent y voient une désagrégation de la famille et un risque pour l'équilibre psychologique des enfants. La diversification des configurations et des parcours familiaux témoignent que le schéma classique de la famille « papa, maman et les enfants » relèvent désormais de l'image d'Epinal, bien loin de la réalité.

Et de quel père ou de quelle mère parlons-nous ? En s'enfermant dans le primat du lien biologique au détriment du lien affectif et social, les opposants-es au mariage des couples de même sexe font de ce lien biologique *l'alpha* et *l'oméga* de l'intérêt des enfants. Pour autant, si la Convention internationale des droits de l'enfant précise que « les enfants ont le droit de connaître leurs parents et d'être élevé par eux » il n'y est nul fait mention de la nature dudit lien entre enfants et parents. Depuis quand cette capacité à être parent, à élever un enfant, dépendrait-elle de l'orientation sexuelle ?

Nous soutenons donc ce projet de loi tout en demandant qu'il aille plus loin et qu'il n'abandonne pas la promesse d'accès à la procréation médicalement assistée (PMA) réservée aujourd'hui aux seuls couples hétérosexuels, une inégalité sociale dans l'accès à la parentalité pour les couples lesbiens. Qu'il n'abandonne pas également la « présomption de parenté » pour l'enfant né dans un couple marié qui garantit la reconnaissance de la filiation. Et quid des familles fondées en-dehors du cadre strict du mariage ? Quid de l'adoption par les couples pacsés-es ou en concubinage ?

### Parce que nous :

- **Déplorons l'intrusion du religieux dans le débat, l'immobilisme et les amalgames faits**
- **Combattons la hiérarchie des sexualités**
- **Soutenons l'ouverture des droits au mariage et à l'adoption pour les couples de même sexe mariés, pacsés ou en concubinage, comme la PMA pour les lesbiennes**

**Nous serons présents-es dimanche 16 décembre dans la rue et appelons à participer à cette manifestation pour qu'enfin différent-e ne signifie plus inégal-e.**

### Contacts presse :

Carine Favier, présidente # 06 88 52 09 10

Marie-Pierre Martinet, secrétaire générale # 01 48 07 81 00 # 06 70 19 83 48

## **Sale temps pour la pilule !**

### **Vers un « tout sauf la pilule » ?**

Le Planning Familial s'inquiète des retombées médiatiques qui, en s'appuyant sur des accidents dramatiques, jettent un discrédit sur toutes les pilules, avec le risque de faire peur aux utilisatrices.

Ces messages partiels n'évoquent à aucun moment les conséquences d'un arrêt brutal de contraception et de ses effets, et omettent toujours de mentionner les risques thrombo-emboliques plus importants liés à la grossesse : l'information doit être complète et objective. Le risque zéro n'existant malheureusement pas.

L'annonce du déremboursement des pilules de 3<sup>ème</sup> génération prise en octobre dernier par la ministre de la santé avait semé le trouble par son ambiguïté. Soit cette génération de pilules est dangereuse et elle doit être retirée du marché, soit ce n'est pas le cas et le service médical rendu est intéressant alors elles doivent être accessibles à toutes et remboursées. **Il faut une position claire, cohérente et rassurante !**

Le choix d'une contraception est un droit fondamental que les femmes doivent pouvoir l'exercer librement et de façon éclairée, quelle que soit leur situation. Le choix de la contraception adaptée est un élément de ce droit et il doit se faire de manière égalitaire quelles que soient ses ressources, loin des intérêts commerciaux des laboratoires pharmaceutiques dont on connaît la puissance marketing auprès des prescripteurs.

#### **Exercer ce droit aux choix contraceptif suppose :**

- **Que les professionnels de santé -notamment prescripteurs- soient réellement formés par une formation initiale et continue tant sur les différentes méthodes, leurs avantages et inconvénients que sur l'écoute.**
- **Que les femmes et les hommes, jeunes et adultes soient informés sur les bénéfices et risques de chaque méthode (pilule, patch, anneau, DIU, implant, préservatifs, injections, contraception définitive...) par des campagnes d'information régulières aux messages clairs comme sur l'existence des lieux ressources**
- **Que l'ensemble des méthodes contraceptions soient remboursées.**

**L'accès à l'information complète** en toute transparence est **une responsabilité de l'Etat** et la condition nécessaire d'un choix éclairé de la meilleure contraception, celle que l'on choisit librement.

Ne tombons pas dans le piège de l'injonction contraceptive : après le tout pilule, tout sauf la pilule !

#### **Contacts presse :**

Véronique Séhier # 06 86 65 25 19

Carine Favier # 06 88 52 09 10



coordination des associations  
pour le droit à l'avortement  
et à la contraception

## COMMUNIQUE DE PRESSE

16 janvier 2013

### Procès pour délit d'entrave à l'IVG au TGI de Paris

Lundi 21 janvier à 13h30 à la 31<sup>ème</sup> chambre du Tribunal de Grande Instance aura lieu le procès opposant Le Planning Familial 75 à Xavier Dor.

Le Planning Familial, l'ANCIC (Association nationale des Centres d'Interruption Volontaires de Grossesse et de contraception) et la CADAC (Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception) se sont constituées parties civiles à ce procès.

**Elles appellent à rassemblement Boulevard du Palais à proximité du Palais de Justice à partir de 12h30 avant le procès.**

Rappel des faits. Des opposants à l'avortement se sont introduits dans les locaux du Planning Familial 75 à Paris, les 25 et 26 juin 2012.

Suite à cette intrusion, Le Planning Familial 75 a porté plainte pour « *entrave à l'interruption de grossesse par pressions, menaces ou intimidation du personnel, d'une patiente ou de son entourage* ».

Le Planning Familial, la CADAC et l'ANCIC appellent à soutenir Le Planning Familial 75 dans le procès qui l'oppose à M. Xavier Dor, opposant actif à l'avortement et ayant déjà fait l'objet de plusieurs comparutions et condamnations devant les tribunaux correctionnels de France pour délit d'entrave.

**Rendez-vous donc, nombreuses et nombreux, Boulevard du Palais, à proximité du TGI, le lundi 21 janvier 12h30**

#### Contacts presse :

**Ancic** - Jean Claude Magnier # 06 86 03 24 87

**Cadac** - Maya Surduts # 06 07 48 71 83

**Le Planning Familial** – Danielle Gaudry # 06 60 95 50 77 / Marie-Pierre Martinet # 06 70 19 83 48



## Comme le 16 décembre, le 27 janvier, Le Planning défendra le mariage entre personnes de même sexe

Le Planning Familial écrivait le 13 décembre dernier « *Le déferlement de propos et arguments haineux, méprisants et autres procès à l'encontre des homosexuels-les ne cesse de nous surprendre tant il révèle des amalgames proprement révoltants. Ils témoignent, dans un contexte social où les enjeux de l'égalité entre femmes et hommes, entre homosexuels-les et hétérosexuels-les sont enfin sur le devant de la scène, de la difficulté à penser la société en termes d'égalité des droits et non de hiérarchisation de valeur des individus qui la composent.* »

Non seulement pas un mot n'est à changer mais la tolérance manifestée à l'égard des opposants à ce projet quant à leur propos est non seulement inadmissible mais inquiétante et morbide. La société n'en sort pas grandie, bien au contraire.

Il est particulièrement choquant de constater à quel point les débats s'enferment dans un contexte franco-français sur le chaos annoncé, en faisant fi de l'expérience des pays voisins. Espagne, Pays-Bas, Suède, Danemark, ou plus lointains comme l'Argentine où aucune catastrophe sociétale n'a eu lieu.

La France est-elle à ce point imbue d'elle-même qu'elle ne puisse considérer voire envisager cette égalité ? Est-elle à ce point sourde aux revendications légitimes de ces familles de fait ? Qu'avons-nous fait de nos idéaux d'égalité et de droits humains face à la haine, la discrimination qui la traversent ces derniers temps.

Oui, Le Planning Familial croit résolument que l'égalité des droits est nécessaire et possible.

Oui, c'est une exigence démocratique parce qu'il faut reconnaître cette réalité vécue par des milliers de personnes.

Et puis, ouvrir des droits pour certaines et certains ce n'est ni inciter ni priver de droits existants mais bel et bien permettre un vrai choix de vie.

*"L'histoire nous montre que les grands débats qui ont divisé un moment les Français apparaissent avec le recul du temps comme une étape nécessaire à la formation d'un nouveau consensus social qui s'inscrit dans la tradition de tolérance et de mesure de notre pays"<sup>1</sup>*

**Parce que cela est possible, parce que c'est une nécessité, Le Planning Familial sera présent dans la rue Dimanche 27 janvier pour défendre le mariage entre personnes de même sexe.**

### Contacts presse :

Danielle Gaudry # 06 60 95 50 77

Véronique Sehier # 06 86 65 25 19

<sup>1</sup> Simone Veil, Assemblée Nationale, 26 novembre 1974 discours sur le projet de loi légalisant l'avortement.



## **Pilules, pas de panique : il faut le redire !**

**Chaque semaine, chaque jour presque, sont mis avant les dangers d'une pilule puis d'une autre... sans que jamais ne soient évoquées les conséquences d'un arrêt brutal de contraception, en l'occurrence une grossesse non prévue ! Résultats : peur et méfiance !**

On en oublierait presque que la pilule est d'abord un moyen de contraception efficace, et qu'à ce titre, c'est un vrai progrès pour les femmes et les hommes qui choisissent de vivre une sexualité libre et épanouie ! Que c'est le choix des femmes de maîtriser leur fécondité, de décider si et quand elles veulent être mères ou pas !

Sans vouloir minimiser les situations dramatiques et douloureuses vécues par les familles qui déposent plainte, Le Planning Familial s'interroge sur la façon dont se fait l'information aujourd'hui.

En France, en Europe et dans le monde, ces droits des femmes à disposer de leur corps sont toujours malmenés : 222 millions de femmes dans le monde n'ont toujours pas accès aux services de planification familiale<sup>i</sup> et une femme meurt toutes les 8 minutes des suites d'un avortement clandestin, faute de cet accès aisé à la contraception et à un avortement sûr et légal...

Qui se soucie aujourd'hui de l'inapplication de la loi française de 2001 ? Qui se soucie que l'information et l'éducation à la sexualité manquent de moyens, que des méthodes de contraception toujours mal ou pas remboursées, que l'accès à la contraception définitive soit souvent refusé et qu'il manque de lieux d'accueil pour les jeunes sur les territoires ?

**Chaque femme, chaque homme, sans condition de situation ou de ressources doit pouvoir exercer le droit de choisir une contraception adaptée et remboursée, en toute confiance, après avoir reçu une information claire et objective sur les avantages et les risques de l'ensemble des moyens de contraception.** Tous les jeunes doivent pouvoir accéder à cette contraception de manière gratuite, confidentielle, autonome et responsable : 59% des 15-17ans utilisent un préservatif non remboursé comme moyen de contraception, parfois en association avec la pilule dans 15% des cas (*Enquête Fecond 2010, Bajos et al.*). **Ce sont les conditions nécessaires à l'exercice de ce droit fondamental.**

**L'accès à une information claire, complète et en toute transparence est une responsabilité de l'Etat.** Il lui appartient donc de veiller à la formation des professionnels et à l'information du grand public sur TOUS les moyens de contraception, la pilule bien sûr, mais aussi tous les autres, d'autoriser ou non la mise sur le marché de ces produits, de faire les recommandations auprès des prescripteurs et de veiller à leur application.

Garantir à toutes et tous l'accès en toute sécurité et sans jugement à l'information, à toutes les méthodes de contraception et à l'avortement, est un combat universel ! Les droits sexuels sont des droits fondamentaux et au-delà d'une question prioritaire de santé publique, il s'agit bien d'autonomie, de liberté, d'indépendance, dans le respect des différences.

**Droit à l'information et droit de choisir vont ensemble !**

**A quand une véritable campagne d'information sur TOUS les moyens de contraception ?**

**A quand des messages clairs, objectifs, cohérents et rassurants ?**

**Contacts presse :**

Marie Pierre Martinet # 06 70 19 83 48

Véronique Sehier # 06 86 65 25 19

<sup>i</sup> UNFPA Etat de la population mondiale 2012 « Oui au choix, non au hasard, planification familiale, droits de la personne et développement »

## Diane 35 et génériques retirés du marché

Le Planning Familial est étonné de la décision de l'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé) de la suspension de l'AMM (autorisation de mise sur le marché) de Diane 35 et ses génériques dans les trois mois. En début de semaine, l'avis de l'ANSM était beaucoup plus mesuré.

Cette décision, dans la foulée de celle d'encadrer la prescription des pilules de 3ème et 4ème génération comme si cela n'était pas suffisant, vient :

- renforcer et aggraver fortement l'angoisse des femmes et la suspicion qui pèse désormais sur l'ensemble des méthodes de contraception
- démontrer que le seuil d'acceptation des risques en matière de prévention est très largement inférieur à ceux liés aux grossesses ou pathologies
- mettre en exergue que le caractère « de confort » de ces produits (dont leur action contraceptive) ne peut être toléré et s'oppose au droit fondamental des femmes de maîtriser leur fécondité

**Le Planning Familial déplore qu'aucune autre mesure ne soit annoncée notamment quant à l'encadrement des prescriptions, la formation des professionnels et l'information des personnes et tient à rappeler que le risque zéro n'existe pas.**

Il encourage les femmes sous Diane 35 ou génériques à ne pas interrompre brutalement ni leur traitement ni leur contraception et à prendre contact avec les prescripteurs.

**Contacts presse :**

Marie Pierre Martinet # 06 70 19 83 48

## **Accusations inacceptables de G. Bapt : Le Planning Familial répond !**

Dans un article publié le 3 février dans le *jdd.fr*<sup>i</sup> Gérard Bapt accuse sans preuve Le Planning Familial d'avoir distribué des pilules de 3G et 4G « comme des bonbons » « certaines étaient même fournies gratuitement par les labos ». Inacceptable et scandaleux pour Le Planning Familial.

Le Planning Familial rappelle :

- Qu'il gère une vingtaine de centres de planification (CPEF) sur les 1200 existant en France car le nom « Planning Familial » est utilisé abusivement par beaucoup de centres de planification indépendants de notre association qui bénéficient ainsi de la notoriété de ce nom, acquise depuis 1956, alors que la création des CPEF est postérieure.
- Qu'il a toujours prôné la prescription des 2G et suivi les recommandations de prescriptions des 3 et 4G en deuxième intention car outre un bénéfice supérieur non avéré, ces pilules n'étaient pas remboursées. Le Planning Familial a pour priorité l'accessibilité notamment financière aux méthodes de contraception.
- Qu'il n'a jamais fait la promotion de ces pilules 3 et 4G contrairement aux allégations.
- Qu'il attache une grande importance à son autonomie vis-à-vis de l'industrie pharmaceutique. Ainsi par décision de son Conseil d'administration, Le Planning Familial a plusieurs fois refusé les propositions des laboratoires : servir de lieux d'études ou d'enquête, mises à dispositions d'échantillon à destination des publics ou de produits à moindre coûts pour ses CPEF.

Dans le contexte actuel, la représentation nationale se grandirait à travailler à la défense de la contraception, de son accessibilité et à l'amélioration de la communication autour de celle-ci plutôt que de salir par des allégations mensongères voire diffamatoires le travail des professionnels salariés, bénévoles et militants du Planning Familial qui exige pour le moins des excuses.

**Contacts presse :**

Marie Pierre Martinet, secrétaire générale # 06 70 19 83 48

---

<sup>i</sup> Qui nous a refusé un droit de réponse

## Carine Favier et Véronique Séhier, élues co-présidentes du Planning Familial

Le conseil d'administration des 2 et 3 février 2013 a procédé au renouvellement de ses instances et a porté **Carine Favier et Véronique Séhier à la présidence du Mouvement.**

Le Planning Familial a donc choisi d'aller plus loin dans la mise en œuvre de l'action collective qu'il promeut en choisissant de se doter d'une co-présidence. Il compte ainsi sortir du diktat de la personnalisation à outrance que notre société entretient. Face à l'individualisation croissante et la marginalisation des individus, cette action collective via les diagnostics partagés et la co-construction restent des voies d'émancipation individuelle et collective



Carine Favier - DR

**Carine Favier** était présidente du Mouvement depuis 2009. Elle allie engagement militant et pratique professionnelle dans la lutte pour une sexualité sans répression ni dépendance. Sa proximité avec la lutte contre le Sida, en tant que médecin spécialiste des maladies infectieuses, lui a permis dès la première heure de se mobiliser et de mobiliser le Mouvement en développant une approche de genre.

**Véronique Séhier** était membre du bureau national et milite au Planning Familial du Nord depuis 1978. Elle y est aujourd'hui conseillère conjugale après avoir été professeure d'anglais et responsable d'une association régionale de la petite enfance. Elle est particulièrement impliquée dans la lutte contre les stéréotypes et les violences de genre comme pour l'amélioration de l'accès à la contraception et à l'information, l'éducation à la sexualité.



Véronique Séhier - DR

Les nouvelles Présidentes l'affirment « *L'égalité, ça ne se décrète pas et il y a encore un travail immense à accomplir ! Il nous faut agir sur les comportements, changer les rôles sociaux au cœur de la construction des inégalités entre les femmes et les hommes, lutter pour les droits et leur application en matière de sexualité ici et ailleurs. Cette lutte pour construire « un vivre ensemble » a besoin de la laïcité comme elle a besoin de s'appuyer sur les mobilisations sociales pour répondre aux attaques et faire avancer les droits. **Faire et imaginer demain, c'est être force de propositions pour bâtir une société toujours plus démocratique, développer les perspectives d'un futur égalitaire, solidaire pour plus de justice et de liberté. !** »*

### Contacts presse :

Marie Pierre Martinet # 06 70 19 83 48

## 57<sup>ème</sup> Commission sur le statut des femmes (CSW) : Violences faites aux femmes et statut des femmes ; un long, très long chemin.

L'adoption la CSW d'une résolution finale sur l'élimination des violences faites aux femmes est à souligner comme une avancée significative depuis l'échec de 2003 sur le même thème et celui de la 56<sup>ème</sup> CSW qui portait sur les questions de ruralité et de droits des femmes.

Les négociations ont pourtant pâti, dans un œcuménisme étonnant, de l'opposition forte d'une poignée de pays comme le Vatican, l'Iran, la Russie suivis par quelques pays d'Afrique, du Moyen Orient mais aussi des européens (Malte, Hongrie et Pologne) sur la santé sexuelle et reproductive et la notion de rapports sociaux de sexe. Les arguments religieux, culturels et moraux ont contribué à édulcorer le texte final.

Refusées que les relations imposées dans le cadre du couple soient reconnues comme des viols. Mais il est demandé aux pays de s'engager « à traiter et éradiquer en priorité les violences domestiques » !

Refusées les références au droit à l'avortement même s'il est fait mention de « la contraception d'urgence, et un avortement sûr, là où de tels services sont permis par la loi ».

Refusés les droits des homosexuelles alors que l'Assemblée générale de l'ONU a adopté une résolution (17/19) sur les pratiques discriminatoires en direction des personnes en raison de leur orientation sexuelle et identité de genre.

Enfin exit aussi les références aux discriminations à l'égard des femmes même si la résolution 2013 de la CSW prévoit que les Etats doivent « condamner avec force toutes formes de violence contre les femmes et les filles » et « accorder une attention particulière à l'abolition des pratiques et des lois discriminatoires envers les femmes et les filles ».

Un point positif toutefois, **les Etats ne pourront invoquer les coutumes, la tradition ou les considérations religieuses pour échapper à leurs obligations** telles qu'elles sont définies dans la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'encontre des femmes adoptée en 1993.

Un bilan en demi-teinte que nous ne pouvons que regretter en raison de la pression d'une poignée de pays rétrogrades qui obère la reconnaissance et l'effectivité partout dans le monde des droits des femmes, des lesbiennes à vivre leur vie affective, sexuelle, sociale, économique, à pouvoir maîtriser leur fécondité, à disposer de leur corps et à lutter contre toutes les violences !

**Le Planning Familial réaffirme la nécessité de contrer et démonter les oppositions sclérosantes et d'adopter des stratégies inscrites dans la durée en termes de droits et de statut car les espoirs de millions de femmes et de filles ici et là-bas reposent sur nous toutes et tous.**

## **Le Planning Familial récompensé pour son projet « Handicap et alors ? » par le prix spécial du jury, du Comité national Coordination Action Handicap (CCAH)**

**Ce 28 mars, Le Planning Familial s'est vu décerner le prix spécial du jury à l'occasion de la cérémonie des Lauréats du CCAH pour son programme de prévention « Handicap et alors ? ».**

La sexualité et la vie affective sont des dimensions fondamentales de la santé physique et mentale des individus. Tout être humain désire, éprouve du plaisir et aime, quels que soient son physique ou ses déficiences.

La sexualité des personnes en situation de handicap est souvent niée par l'entourage : infantilisation liée à la situation de dépendance ou crainte de l'expression d'une sexualité « en dehors des normes ». La complexité de l'accompagnement d'un enfant vers l'autonomie, présente pour tout parent, est accentuée par la situation de handicap. L'isolement fréquent des familles, une vie sociale limitée empêchent les possibilités d'échanges, de rencontres ainsi que l'accès à l'information.

Alors que les limites institutionnelles et celles des professionnels peuvent constituer une entrave à la reconnaissance et à l'expression de la vie sexuelle des personnes accueillies, la formation des personnels n'intègre pas les questions relatives à la sexualité et les représentations qui y sont attachées : celles liées à la relation sexuelle, au handicap, aux rapports sociaux de sexes et à la parentalité..

**Après avoir obtenu l'un des six Lauriers nationaux de la Fondation de France en 2011, ce prix récompense une nouvelle fois l'expérience de terrain, formalisée dans un programme d'actions soutenu par le CCAH et l'INPES.**

### **Contacts :**

Jeannine Langleur, responsable du programme « Handicap et alors ? » # 04 90 87 43 69

Marie-Pierre Martinet, secrétaire générale # 06 70 19 83 48





## **Lettre ouverte sur les nouvelles mesures concernant la contraception des mineures et l'IVG.**

Madame la Ministre,

Deux décrets viennent d'être publiés concernant les dispositions annoncées sur la contraception des mineures et la prise en charge de l'IVG à 100%.

Depuis 1974, toute personne mineure a accès à une contraception gratuite et anonyme, en centre de planification. Aujourd'hui se pose la question de l'accès à cette contraception dans les mêmes conditions pour les jeunes éloignés de ces dispositifs pour des raisons diverses. Faciliter l'accès à la contraception pour tous les jeunes sur l'ensemble du territoire français était une promesse du candidat François Hollande.

Or, le texte promulgué prévoit que seuls sont pris en charge les « *frais d'acquisition des spécialités pharmaceutiques à visée contraceptive inscrites sur la liste des spécialités remboursables* » (al.1-art. L.162-17) et les « *dispositifs médicaux à visée contraceptive inscrits sur la liste des produits et prestations remboursables* » (art. L.165-1) ». Or :

- les préservatifs utilisés par près de la moitié des 15-17ans ne sont pas concernés
- la carte vitale sera exigée en pharmacie et la demande d'anonymat devra être précisée
- la consultation médicale comme les éventuels examens biologiques ne sont pas pris en charge or les contraceptifs remboursés nécessitent une prescription
- ce texte introduit un âge « plancher » à 15 ans. Cette limite d'âge qui n'existe pas dans la loi renforce la confusion autour de la notion de « majorité sexuelle » inexistante en France. De plus, cela s'oppose à une démarche de responsabilité et d'anticipation des jeunes.

Cette mesure ne concerne toujours pas :

- les jeunes adultes (18-25 ans) dont toutes les études démontrent la précarisation croissante pouvant conduire à l'abandon d'une contraception (étude *Fecond*, Inserm/Ined 2012)
- la formation initiale et continue des professionnels de santé qui délivreront cette contraception aux jeunes.

Madame la Ministre, nous constatons avec regret que cette mesure ne changera rien ou pas grand-chose en ce qu'elle ne répond toujours pas aux besoins des jeunes, identifiés sur les territoires par de nombreux acteurs, à savoir améliorer l'accessibilité à la contraception pour toutes et tous. Elle loupe en cela ses objectifs et c'est bien dommage !

Concernant l'IVG, le texte inscrit clairement une prise en charge à 100% pour toutes les femmes, y compris pour celles qui n'ont pas de mutuelle, et une revalorisation du forfait IVG et c'est un réel progrès pour les femmes, mais là encore, une logique non totalement aboutie. Ainsi l'échographie de datation exigée aujourd'hui dans tous les centres IVG n'a pas été incluse dans le forfait réévalué, et n'est donc pas prise en charge à 100% alors qu'elle en est une des étapes incontournable.

Et pour que l'IVG soit véritablement accessible, les femmes doivent pouvoir trouver une réponse rapide et dans la proximité à leur demande d'IVG : un centre IVG dans chaque centre hospitalier, comme l'écrivait le candidat Hollande, pour assurer une bonne couverture territoriale

Madame la Ministre, Le Planning Familial continuera d'exiger un accès gratuit et anonyme à la contraception pour toutes les personnes mineures et pour tous les jeunes de 18 à 25 ans comme pour les non assurées sociales ou celles qui souhaitent garder la confidentialité, une réactualisation du forfait IVG et des lieux accessibles et de proximité pour une réponse dans des délais tels que recommandés par l'HAS.

Renouvelant notre proposition de concertation sur ces sujets et restant à votre disposition, recevez, Madame la Ministre nos meilleures salutations.

Carine Favier et Véronique Séhier, co-Présidentes

**Le Planning Familial lance « Les jeudis du Planning »  
Le 28 mai 2013 de 18h30 à 21h**

**Au 4, square St Irénée - Paris 11<sup>ème</sup>  
M° Saint-Ambroise (ligne 9)**

Espaces d'échanges et de savoirs, **Les Jeudis du Planning** aborderont, une fois par trimestre environ un thème en lien avec l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les stéréotypes et assignations sources de discriminations en favorisant la rencontre entre théories, analyses et pratiques. Il s'agit de contribuer à une culture commune sur ces questions pour, ensemble, construire cette société d'égalité que nous voulons.

A chaque édition, une petite introduction sera faite par un-e chercheur-e ou expert-e pour laisser ensuite une large place aux échanges, analyses et questionnements pour une meilleure appropriation et compréhension des enjeux sociétaux de l'égalité entre les femmes et les hommes, et, comment cela se joue à travers le point nodal que sont les sexualités.

### **Le 28 mai : Genre et Sexualités**

Introduction Alexandre Jaunait, maître de conférences en science politique Université de Poitiers et chargé de cours à Sciences Po (sous réserve de confirmation définitive)

Pour Le Planning Familial, les sexualités sont plus ou moins légitimées selon les rôles sociaux que les sociétés attendent de l'un ou l'autre des sexes, de ce qu'elles considèrent comme "dans la norme".

Les récents débats autour du mariage entre personnes de même sexe ont particulièrement mis ces (il)légitimités en avant. Les propos tenus, souvent intolérables, parfois jusqu'à la négation de l'individualité et de l'humanité des personnes homosexuelles montrent à quel point, la norme hétérosexuelle ne supporte aucun pas de côté et nourrit la discrimination, véritable centrifugeuse de l'exclusion.

Inscriptions obligatoires à compter du 13 mai 2013 à [secretariat@planning-familial.org](mailto:secretariat@planning-familial.org) dans la limite des places disponibles

*Nota* : A celles et ceux qui, constatant que le 28 mai est un mardi, pensent qu'il s'agit d'une erreur, qu'ils et elles se rassurent ; pas du tout, mais le 28 mai est la journée internationale d'actions pour la santé des femmes....



## **17 mai : journée contre l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie :**

### **Lutter pour l'égalité des sexes, c'est aussi lutter pour l'égalité entre les sexualités !**

Propos et actes de violences physiques intolérables à l'égard des personnes homosexuelles, retour d'idées essentialistes sur la complémentarité « naturelle » de l'homme et de la femme dans des rôles sociaux masculins /féminins bien définis, ont marqué l'actualité de ces derniers mois. Avec en prime, l'intrusion du religieux dans le débat, pour renforcer l'hétérosexualité comme seule sexualité légitime, pouvant ouvrir le droit à la seule parentalité « normale », allant même jusqu'à nier aux personnes homosexuelles leur capacité à faire grandir des enfants dans de bonnes conditions au nom de la « protection » de l'enfant. Ces faits témoignent de la nécessité de faire évoluer le regard de notre société sur les sexualités, et de l'importance d'agir dès le plus jeune âge à travers l'éducation.

C'est un axe prioritaire de l'action du Planning Familial, voté lors de son 26<sup>ème</sup> congrès à Marseille en octobre 2012 qu'il décline au quotidien :

- à travers l'éducation à la sexualité, en permettant de questionner ces normes et hiérarchies
- à travers les partenariats qu'il construit sur le terrain avec les associations LGBT pour lutter contre les discriminations et les violences liées à la naturalisation de la différence des sexes, et pour faire avancer l'égalité des droits pour toutes et tous
- à travers un travail de mobilisation de ses équipes : accueil, formation, mise en place de programmes d'actions notamment sur la santé sexuelle des lesbiennes et des personnes transsexuelles, création d'une commission spécifique....

Le texte de loi voté en avril qui ouvre le mariage aux couples de personnes du même sexe ne peut être qu'une première étape dans la reconnaissance d'une parentalité sociale.

Le Planning Familial agira pour que dans les prochains mois l'accès à la procréation médicalement assistée (PMA) pour toutes les femmes, qui était une promesse phare de la campagne de François Hollande, devienne réalité, mettant fin à cette inégalité sociale d'accès à la parentalité pour les couples de lesbiennes.

Le Planning Familial soutient la demande des associations homoparentales de « présomption de parenté » pour l'enfant né dans un couple marié, aujourd'hui absente du texte, et qui garantit comme la « présomption de paternité » dans les couples hétérosexuels, la reconnaissance de la filiation.

Enfin, le Planning Familial souhaite que s'engage une vraie réflexion sur les familles fondées en-dehors du cadre strict du mariage. Quid de l'adoption par les couples pacsés ou en concubinage ?

**La reconnaissance des droits de toutes les personnes quel que soit leur sexe, leur genre, leur orientation sexuelle, est une condition nécessaire pour atteindre la société égalitaire que nous voulons.**

#### **Contacts presse :**

Véronique Sehier # 06 86 65 25 19



COLLECTIF FÉMINISTE  
CONTRE LE VIOL  
VIOLS FEMMES INFORMATIONS  
N° national 0 800 05 95 95  
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE / LUN-VEN 10H - 19H



Communiqué de presse

31 mai 2013

## **Plus jamais de textes sexistes ! Les associations féministes ont eu gain de cause**

Au titre d'un objet social commun, les droits des femmes en général et la lutte contre les violences faites aux femmes en particulier, et comme la loi le leur permet, cinq importantes associations féministes : Chiennes de garde, Collectif Féministe Contre le Viol, Fédération Nationale Solidarité Femmes, Femmes Solidaires et Mouvement Français pour le Planning Familial, ont engagé une procédure contre les textes sexistes d'Orelsan en août 2009.

Considérant que de nombreuses expressions des textes de ce chanteur sont explicitement et violemment sexistes, les associations ont porté plainte « **pour injures publiques à raison du sexe, et incitation à la haine, à la violence et aux discriminations à raison du sexe** » selon les articles de loi qui interdisent ce type de propos (articles 29, alinéa 2 et 33, alinéa 4 et article 24, alinéa 9 de la loi de 1881, modifiée le 30 décembre 2004).

Au terme de plus de 3 ans et demi de procédures, les associations ont été entendues au cours du procès qui a eu lieu au Palais de justice de Paris le jeudi 21 mars dernier.

Le jugement est intervenu le vendredi 31 mai 2013. La plainte des associations a été reconnue juste.

Les cinq associations saluent cette remarquable décision de justice et se réjouissent que le texte sanctionnant l'incitation à la violence contre les femmes ait trouvé son application.

### **Contacts presse :**

*Chiennes de garde : 06 37 40 42 69*

*Fédération Nationale Solidarité Femmes : 06 83 20 68 65*

*Femmes Solidaires : 06 83 44 52 34*

*Mouvement Français pour le Planning Familial : 06 70 19 83 48*

**Paris le 24 juin 2013**

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Il y a tout juste un an, les 25 et 26 juin 2012, Xavier Dor, président de l'association SOS Tout-petits, s'introduisait dans les locaux du Planning Familial de Paris, entravant ainsi l'accueil de femmes venues pour exercer leurs droits d'accès à l'information, à la contraception et à l'IVG.

Le Planning Familial 75 a porté plainte. de même qu'une femme victime ayant subi des pressions morales à l'occasion de cette intrusion.

L'ANCIC (Association Nationale des centres d'interruption de grossesse et de contraception), la CADAC (Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception) et la Confédération nationale du Planning Familial s'associent pleinement à ces plaintes et se sont portées parties civiles.

Rappelons que c'est par la lutte des femmes que la loi sur le délit d'entrave à l'IVG dite loi Neiertz a été promulguée le 27 janvier 1993. Elle venait sanctionner une centaine d'attaques « commandos » contre des centres d'IVG.

Nous avons obtenu cette loi, elle doit être respectée !

Nous appelons à un rassemblement le 26 juin, à 11h30 Bd du Palais, en face du Tribunal, à l'occasion de ce procès contre Xavier Dor. Le procès débutera à 13h30 à la 31<sup>e</sup> Chambre correctionnelle de Paris.

### **Contacts presse :**

**Ancic** –Mitsuo Bavay # 06 13 52 71 70

**Cadac** - Maya Surduts # 06 07 48 71 83

**Le Planning Familial** - Marie-Pierre Martinet # 06 70 19 83 48

## **Mariage pour tous**

### **Monsieur le Président de la République, la loi se doit d'être appliquée.**

La représentation nationale a adopté et autorisé, après de longs débats, le mariage entre personnes de même sexe.

Les décrets d'application sont depuis promulgués et de nombreux maires procèdent à ces unions conformément à la loi et à leurs obligations d'officiers d'état civil.

Actuellement le maire d'Arcangues (Pyrénées-Atlantiques) refuse de célébrer le mariage de deux personnes au motif qu'elles sont de même sexe.

Outre la discrimination patente à raison de l'orientation sexuelle, il va sans dire que toutes tergiversations dans la prise de sanctions à l'encontre de ce maire, en ses qualités de détenteurs de l'autorité publique, est une entrave à la loi.

La responsabilité de l'Etat que vous présidez est désormais pleinement engagée comme garante du respect des textes.

Notre République ne saurait souffrir d'aucune tolérance vis à vis d'un quelconque manquement.

Notre démocratie ne peut accepter qu'un de ses citoyens a fortiori un édile s'en 'affranchisse ainsi

Au-delà de ce sujet, nous créerions une véritable jurisprudence. En effet, quel message sera alors envoyé aux citoyennes et citoyens qui contreviennent à la loi ?

Accepter ce trouble à l'ordre publique plus longtemps, c'est mettre à mal tous les textes, toutes les règles qui régissent notre vie collective. C'est légitimer les opposants au "mariage pour tous" qui faute d'avoir gagné une bataille dans les hémicycles la transpose dans la rue et entretiennent ainsi un climat de haine, d'homophobie et de défiance avec comme unique et seul but de créer de la division.

**Le maire d'Arcangues doit donc procéder ou faire procéder sans délai à ce mariage conformément à ses obligations.**

**Le Planning Familial est aujourd'hui aux côtés du Planning Familial 64 comme il l'est de toutes les associations et fédérations régionales du Mouvement qui luttent et lutteront pour le respect et l'application de cette nouvelle loi.**

## **Régression catastrophique pour les droits des femmes en Espagne : Une fin d'année 2013 marquée par l'obscurantisme en Europe !**

Le gouvernement espagnol Rajoy vient d'annuler ce vendredi 20 décembre la loi autorisant l'avortement, sous couvert d'une loi organique de « protection de la vie et des droits de la femme enceinte ». Pour rassurer sa base électorale et consolider sa position de fervent défenseur des valeurs traditionalistes et fondamentalistes religieuses, il fait ainsi passer au second plan les problèmes économiques qui touchent de plein fouet les espagnols.

Au mépris des recommandations des textes internationaux de l'OMS et ONU, le conseil des ministres espagnol est revenu sur une avancée majeure pour les femmes : la loi de 2010 qui légalisait l'avortement jusqu'à 14 semaines de grossesse - 22 pour raison médicale -.

Il subordonne le choix des femmes au contrôle médical et social puisque cette proposition de loi prévoit l'autorisation d'avorter dans 3 cas très précisément encadrés :

1. Grave danger encouru par la femme pour sa vie ou sa santé physique ou psychologique : le texte impose que le diagnostic soit émis par deux médecins différents et étrangers à l'établissement pratiquant l'avortement.
2. Viol, à la condition est qu'elle ait déposé plainte.
3. Malformation fœtale, sous réserve de deux rapports médicaux - l'un sur la mère et l'autre sur le fœtus, qui confirmeront le motif d'interruption de grossesse.

Autre recul : les personnes mineures devront avoir obligatoirement l'autorisation de leurs parents pour interrompre une grossesse non voulue.

En renouant avec des pratiques déniaient la liberté de choix, c'est le mépris des droits humains fondamentaux des femmes et des couples à maîtriser leur fécondité et à décider de leur vie que le gouvernement espagnol vient de signer. Il annonce clairement son projet de société : maintenir les femmes dans un statut social étroit et de soumission !

Après l'offensive des opposants aux droits des femmes contre le rapport Estrela, rejeté le 10 décembre dernier au Parlement européen, cette démarche du gouvernement espagnol vient s'inscrire dans le mouvement européen réactionnaire et conservateur qui n'a toujours pas accepté le droit des femmes à disposer de leur corps, et les considère comme des sous citoyennes incapables de décider par elles-mêmes.

Le combat des forces démocratiques et associatives espagnoles pour ce droit fondamental est le nôtre, et nous le soutiendrons ici et ailleurs, car il est le combat est celui de celles et ceux qui veulent l'égalité entre les femmes et les hommes.

**Contact presse** : Christine Mauget 06.71.39.44.87 / Daniele GAUDRY 06.60.95.50.77

